



**Procédures relatives à l'admission et à l'inscription
dans un programme menant à un diplôme
d'études collégiales (DEC)**

**MODALITÉS D'APPLICATION DU
RÈGLEMENT RELATIF À L'ADMISSION
ET À L'INSCRIPTION
DANS UN PROGRAMME D'ÉTUDES COLLÉGIALES**

ADMISSION AUTOMNE 2019 et HIVER 2020

Version approuvée par le Commission des études
Le 11 décembre 2018

Table des matières

Objet et champ d'application	3	
Responsabilités	3	
Exceptions	3	
Entrée en vigueur, mise à jour et diffusion	3	
SECTION I - INFORMATIONS SUR LES PROCÉDURES ET LES CONDITIONS		
GÉNÉRALES D'ADMISSION.....		4
I.1 Le processus d'admission et les dates limites.....	4	
I.2 Test d'évaluation des compétences en français	4	
I.3 L'offre d'admission.....	5	
1.4A Admission sur la base d'une formation jugée équivalente.....	5	
I.4B L'admission sur la base d'une formation et d'une expérience jugées suffisantes	5	
SECTION II - CONDITIONS PARTICULIÈRES D'ADMISSION		7
II.1 Cours préalables	7	
II.2 Conditions particulières locales.....	7	
SECTION III - PROCÉDURES DE SÉLECTION.....		7
III.1 Contingentements et capacités d'accueil.....	7	
III.2 Procédures de sélection	8	
SECTION IV - CONDITIONS PARTICULIÈRES D'INSCRIPTION		8
IV.1 Préalables du niveau secondaire	8	
IV.2 Français	9	
IV.3 Classement en langue seconde et en langue étrangère.....	10	
IV.4 Cours et cours-stage spécifiques	11	
IV.5 Conditions particulières de réinscription à la suite d'une absence	11	
SECTION V - ACTIVITÉS DE MISE À NIVEAU ET MESURES PARTICULIÈRES		
D'ENCADREMENT.....		11
V.1 Activités de mise à niveau (cours de niveau secondaire).....	11	
V.2 Mesures particulières d'encadrement	11	

ANNEXE A	13
Tableau résumé du processus d'admission et des dates importantes d'échéance	13
ANNEXE B	16
Informations relatives au test d'évaluation de compétences en français Bright	16
ANNEXE C	18
Document d'information sur l'admission sur la base d'une formation et d'une expérience jugées suffisantes	18
ANNEXE D	20
Tableau des conditions particulières d'admission et des préalables spécifiques.....	20
ANNEXE E	22
Conditions particulières locales d'admission et Conditions particulières d'inscription	22
ANNEXE F	32
Lettre aux personnes candidates admises conditionnellement en Sciences, lettres et arts.....	32
ANNEXE G	34
Documents d'information envoyée aux personnes candidates admises conditionnellement en Soins préhospitaliers d'urgence.....	34
ANNEXE H	42
Feuilles d'information envoyées aux personnes candidates admises conditionnellement en Techniques policières.....	42
Feuille expliquant le processus de sélection en Techniques policières	42
ANNEXE I	47
Feuilles d'information envoyées aux personnes candidates admises conditionnellement en Soins infirmiers	47
ANNEXE J	57
Feuille d'information envoyé aux personnes candidates admises conditionnellement en Techniques d'hygiène dentaire.....	57
ANNEXE K	61
Programmes contingentés ou ayant une capacité d'accueil limitée	61
ANNEXE L	63
Tableau résumé des préalables secondaires compris dans la programmation	63
ANNEXE M Conditions particulières de réinscription à la suite d'une absence	65

Procédures relatives à l'admission et à l'inscription dans un programme menant à un DEC

Objet et champ d'application

Ce document constitue un complément au *Règlement relatif à l'admission et à l'inscription dans un programme d'études collégiales du Cégep de l'Outaouais*. Son objet est de préciser les modalités d'application du dit *Règlement*, notamment en explicitant les conditions particulières d'admission et en prévoyant, le cas échéant, le détail des processus de sélection dans les programmes menant à un diplôme d'études collégiales (DEC) du Cégep de l'Outaouais.

Le présent document s'applique à toutes les personnes candidates pour lesquelles le Cégep de l'Outaouais reçoit une demande d'admission dans un programme menant à un diplôme d'études collégiales (DEC) pour les sessions d'automne 2019 et d'hiver 2020, ainsi qu'à tous ceux inscrits à ces sessions.

Responsabilités

La Direction adjointe des études responsable du *Service d'aide à la réussite et au cheminement scolaire* est responsable de la mise à jour et de l'application des modalités d'admission, d'inscription et de sélection prévues au présent document.

Tout le personnel du *Service d'aide à la réussite et au cheminement scolaire* veille à ce que :

- les candidates et candidats potentiels obtiennent les informations justes et pertinentes afin qu'ils puissent prendre une décision éclairée en lien avec leur demande d'admission;
- la confidentialité des données soit respectée;
- les dossiers soient traités et analysés de façon juste et équitable.

La personne candidate doit compléter les processus de demande d'admission, d'inscription et de sélection dans les délais prescrits selon les modalités du *Service régional d'admission du Montréal métropolitain (SRAM)* et du Cégep. Elle doit aussi respecter les conditions édictées dans le *Règlement sur le régime des études collégiales (RREC)* et le *Règlement relatif à l'admission et à l'inscription dans un programme d'études collégiales du Cégep de l'Outaouais*. Le Cégep n'est pas tenu responsable si la personne candidate n'a pas bien consulté ou interprété les documents de référence, si elle a reçu des informations erronées d'une partie externe, si elle a manqué une date limite ou si elle n'a pas suivi les consignes du SRAM ou du Cégep.

Exceptions

Tout cas d'exception non prévu aux présentes modalités d'admission, d'inscription et de sélection est traité par la Direction adjointe des études responsable du *Service d'aide à la réussite et au cheminement scolaire* et l'équipe des aides pédagogiques individuelles. Si nécessaire, une personne-ressource est consultée. La prise de décision est guidée par les principes d'équité et de réussite scolaire.

Entrée en vigueur, mise à jour et diffusion

Les présentes modalités d'admission, d'inscription et de sélection entrent en vigueur le 1^{er} mars 2019, date limite pour la réception des demandes d'admission (tour 1) pour la session d'automne 2019.

Ce document est mis à jour annuellement et diffusé avant la période d'admission pour la session d'automne suivante. Il est rendu disponible au registrariat des campus Gabrielle-Roy et Félix-Leclerc et publié sur le site internet du Cégep de l'Outaouais.

SECTION I - INFORMATIONS SUR LES PROCÉDURES ET LES CONDITIONS GÉNÉRALES D'ADMISSION

I.1 Le processus d'admission et les dates limites

Le processus d'admission doit respecter les échéanciers prescrits par le *Service régional d'admission du Montréal métropolitain* (SRAM) et le calendrier scolaire du Cégep.

Un tableau résumé du processus d'admission et des dates importantes d'échéance est fourni en annexe (A) à titre indicatif seulement. Ce document d'information est rendu disponible au registrariat des campus Gabrielle-Roy et Félix-Leclerc et diffusé auprès des conseillères et conseillers d'orientation et des autres partenaires en information scolaire et professionnelle de la région.

I.2 Test d'évaluation des compétences en français

Le test d'évaluation des compétences en français retenu par le Cégep est le test Bright. La réussite de ce test est exigée comme condition d'admission pour tout candidat ne détenant pas un *Diplôme d'études secondaires* (DES), secteur francophone, décerné par le ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur du Québec.

À titre indicatif, une copie de la feuille d'informations explicitant les modalités d'application de cet article est fournie en annexe (B).

Une exemption à cet article est accordée à la personne candidate :

- ayant un diplôme d'études secondaires (DES), secteur francophone, d'une autre province du Canada;
- ayant réussi des cours de français (langue première) de niveau universitaire au Canada;
- ayant un diplôme d'études de la France jugé équivalent ou supérieur au DES;
- ayant obtenu un résultat global d'au moins 500 points (niveau C1 du CECR) au TCF (Test de connaissance du français du Centre international d'études pédagogiques);
- ayant obtenu un résultat d'au moins 785 au Test de français international (TFI);
- à qui le Cégep de l'Outaouais reconnaît exceptionnellement une équivalence, sur la base d'une évaluation locale, au cours 601-013-50 *Renforcement en français, langue d'enseignement* ou bien au cours de *Français, langue d'enseignement de la 5^e secondaire*.

Les personnes candidates qui sont référées par un ordre professionnel (afin de compléter un parcours de formation prescrit par cet ordre) doivent compléter et réussir le test Bright avec un score minimal de 3.7. Sinon, leur admission au Cégep sera refusée au même titre que toute personne candidate qui soumet une demande d'admission à un programme menant au DEC.

Exceptionnellement, une personne candidate qui ne peut passer le test Bright en raison du fait que ce test n'est pas disponible dans son pays pourra recevoir une offre d'admission sous réserve et, le cas échéant, sera obligatoirement inscrite au cours *Renforcement en français, langue d'enseignement* (601-013-50).

Les personnes candidates qui n'obtiennent pas le score requis de 3.7 au test Bright et ayant obtenu un score entre 3.2 et 3.6 sont admissibles au cheminement Tremplin DEC 081.06 - Accès français avec un cours de renforcement en français de six heures par semaine (601-016-50). Ce cours adapté pour les étudiantes et

Procédures relatives à l'admission et à l'inscription dans un programme menant à un DEC

les étudiants allophones doit être réussi pour permettre l'admission aux programmes réguliers menant au DEC du cégep de l'Outaouais.

I.3 L'offre d'admission

La personne candidate de niveau secondaire doit être en voie de réussir tous les cours nécessaires à l'obtention du DES ainsi que tous les cours préalables au programme pour recevoir une offre d'admission conditionnelle. Exceptionnellement, la personne candidate avec un cours en voie d'échec (note cumulative inférieure à 50 %) ou avec deux cours en voie d'échec (note cumulative entre 50 % et 59 %) peut recevoir une offre d'admission conditionnelle.

La personne candidate de niveau collégial ayant échoué au même cours trois fois ou plus ou ayant échoué au même cours-stage plus d'une fois ou ayant échoué à la moitié, ou plus, de ses unités (en une session) deux fois ou plus (c.-à-d. touchée par le *Règlement sur la réussite scolaire*) pourrait se voir refuser l'admission. Si une offre d'admission conditionnelle était présentée, la personne candidate pourrait être obligée de passer devant un Comité de réadmission qui déciderait de son admissibilité ou non.

1.4A Admission sur la base d'une formation jugée équivalente

Le certificat d'équivalence d'études secondaires (CEES) du Ministère¹ est reconnu équivalent au diplôme d'études secondaires (DES) pour l'admission à un programme d'études conduisant au diplôme d'études collégiales (DEC). Le titulaire du CEES est réputé satisfaire aux conditions générales d'admission énoncées à l'article 2 du RREC, à l'exception de celle en langue seconde de la 5^e secondaire. Le CEES n'atteste pas d'un niveau de maîtrise en langue seconde.

Ainsi, les personnes candidates ayant le CEES devront réussir un cours de mise à niveau en langue seconde de la 5^e secondaire dans un établissement d'enseignement secondaire **durant leur première session** au Cégep.

De plus, le Cégep de l'Outaouais exige que les personnes candidates ayant uniquement le CEES soient d'abord inscrites au cours de renforcement en français (601-013-50) afin de favoriser leur réussite scolaire.

Finalement, rappelons que le CEES ne permet pas aux personnes candidates d'être admises à un programme comportant des conditions particulières d'admission. Le cas échéant, les préalables ministériels du programme choisi doivent être réussis ou en voie de réussite afin que le candidat puisse obtenir une offre d'admission conditionnelle.

I.4B L'admission sur la base d'une formation et d'une expérience jugées suffisantes

La personne candidate ne détenant pas un diplôme d'études secondaires (DES) ou une formation jugée équivalente désirant être admise sur la base d'une formation et d'une expérience jugées suffisantes doit l'indiquer au Cégep au moment de sa demande d'admission au tour 1 du SRAM.

Pour ce faire, elle doit annexer à sa demande une lettre qui :

- démontre qu'elle a interrompu ses études à temps plein pendant une période cumulative d'au moins 24 mois conformément à l'article 2.2 du *Règlement sur le régime des études collégiales* (RREC);

1 À moins d'avis contraire, l'appellation « Ministère » dans ce document réfère au Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES).

Procédures relatives à l'admission et à l'inscription dans un programme menant à un DEC

- résume ses acquis scolaires et expérientiels afin de démontrer que la combinaison de formation et d'expérience qu'elle a acquise est suffisante pour poursuivre des études dans un programme d'études menant au DEC.

Si la personne candidate répond à ces premiers critères d'admissibilité, elle recevra une offre d'admission conditionnelle et devra remplir les conditions suivantes dans l'ordre indiqué et selon les délais prescrits :

- fournir la preuve qu'elle a interrompu ses études à temps plein pendant une période cumulative d'au moins 24 mois;
- fournir une preuve de réussite du *GED* (tests du *General Educational Development Testing Service*);
- fournir les pièces justificatives demandées (curriculum vitae et portfolio comprenant des lettres de recommandation d'employeurs ou des lettres de recommandation, des relevés de notes et des attestations de cours réussis et de formations suivies).

L'analyse du dossier de la personne candidate peut comprendre une *reconnaissance des acquis et des compétences (RAC)*, démarche qui exige des frais de sa part.

Si nécessaire, un comité d'admission formé de la conseillère pédagogique; de l'aide pédagogique et d'une enseignante ou un enseignant du programme concerné analysera le dossier pour déterminer l'admissibilité de la personne candidate. À la suite de l'analyse du dossier, le comité d'admission peut exiger une entrevue avec la personne candidate afin de décider du retrait ou du maintien de l'offre d'admission conditionnelle. De plus, le comité d'admission peut imposer des activités de mise à niveau, soit des cours ou des mesures particulières d'encadrement, à la personne candidate admise sur la base d'une formation et d'une expérience jugées suffisantes. L'offre d'admission sera retirée si l'une ou l'autre des conditions ou modalités n'est pas respectée.

À titre indicatif seulement, un exemple de la feuille d'informations explicitant les modalités d'application de cet article est fourni en annexe (C).

Les programmes pour lesquels une admission sur la base d'une formation et d'une expérience jugées suffisantes sera possible sont :

230.AA	Technologie de la géomatique / Cartographie
243.A0	Technologie de systèmes ordinés
322.A0	Techniques d'éducation à l'enfance
351.A0	Techniques d'éducation spécialisée
393.A0	Techniques de la documentation
412.AA	Techniques de bureautique / Gestion du travail administratif
420.B0	Techniques de l'informatique / Programmation et sécurité
420.B0	Techniques de l'information / Réseaux et cybersécurité
570.E0	Design d'intérieur

Il importe de noter que les personnes candidates admises sur cette base doivent aussi réussir les préalables spécifiques du programme concerné.

SECTION II - CONDITIONS PARTICULIÈRES D'ADMISSION

II.1 Cours préalables

Le Ministre établit, en conformité avec l'article 2 du *Règlement sur le régime des études collégiales* (RREC), les conditions particulières d'admission aux programmes d'études menant au DEC, c'est-à-dire la réussite de certains cours préalables de l'enseignement secondaire.

Les préalables spécifiques des programmes offerts au Cégep de l'Outaouais sont indiqués dans le tableau fourni en annexe (D). Les cours des régimes J3 et J4 ainsi que les cours du Renouveau pédagogique au niveau secondaire (régime J5) y sont indiqués. Toute personne candidate ayant réussi un cours jugé équivalent au préalable spécifique identifié est considérée comme ayant rempli la condition particulière d'admission.

II.2 Conditions particulières locales

Conformément à l'article 19 de la *Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel*, le Cégep peut établir des conditions particulières locales d'admission afin de s'assurer que les personnes candidates possèdent des aptitudes ou des dispositions particulières en regard du programme visé. Le Cégep de l'Outaouais avise les personnes candidates recevant une offre d'admission conditionnelle des conditions particulières d'admission et des délais fixés pour les satisfaire. L'offre d'admission sera retirée si l'une ou l'autre des conditions ou modalités n'est pas respectée.

Les conditions particulières locales d'admission des programmes offerts au Cégep de l'Outaouais sont indiquées dans le tableau fourni en annexe (E).

Des exemples de lettres et de feuilles explicatives destinées aux personnes candidates concernées et comprenant, parmi d'autres, des informations en lien avec les conditions particulières d'admission sont fournis en annexe à titre indicatif seulement. Ces documents touchent les programmes de :

- Sciences, lettres et arts (700.2A) – annexe F;
- Soins préhospitaliers d'urgence (181.A0) - annexe G;
- Techniques policières (310.A0) – annexe H;
- Soins infirmiers (180.A0) – annexe I;
- Techniques d'hygiène dentaire (111.A0) – annexe J.

SECTION III - PROCÉDURES DE SÉLECTION

III.1 Contingentements et capacités d'accueil

Le Cégep détermine le nombre de places disponibles dans les programmes d'études en tenant compte des contingentements ministériels, des ressources humaines et matérielles du Cégep et du nombre de places-stages. Le tableau résumé des programmes offerts au Cégep de l'Outaouais en 2019-2020 ayant un contingentement ou une capacité d'accueil limitée est présenté en annexe (K).

Procédures relatives à l'admission et à l'inscription dans un programme menant à un DEC

III.2 Procédures de sélection

Une sélection est effectuée lorsque le nombre de places disponibles dans un programme est inférieur au nombre de personnes candidates admissibles.

Les priorités et les critères de sélection sont précisés dans le ***Règlement relatif à l'admission et à l'inscription dans un programme d'études collégiales***.

Premièrement, lorsqu'il y a sélection, la priorité est accordée aux demandes soumises par des personnes ayant leur résidence principale dans le territoire du bassin du Service régional d'admission du Montréal métropolitain (SRAM).

- a) *Tant et aussi longtemps que la qualité des dossiers scolaires nous le permet, les admissions sont réparties au prorata du nombre des demandes d'admission provenant de chacune des catégories de personnes candidates suivantes :*
 - *provenant d'un établissement d'enseignement secondaire régulier;*
 - *provenant d'un établissement d'enseignement secondaire adulte;*
 - *provenant d'un autre établissement de niveau collégial;*
 - *provenant d'un autre programme du Cégep de l'Outaouais;*
 - *autres (cas spéciaux).*
- b) *En général, la qualité du dossier scolaire est le seul critère de sélection dans chacune de ces catégories. Les personnes candidates sont ainsi classées selon leur cote SRAM. Pour les catégories de personnes candidates provenant d'un établissement d'enseignement secondaire, les personnes ayant réussi ou étant en voie de réussir les cinq matières identifiées à l'article 2.1 alinéa a) seront considérées prioritaires.*
- c) *Le cas échéant, en Soins infirmiers, les personnes candidates de la cohorte d'hiver devront avoir réussi dans les délais prescrits le cours préalable de chimie de la 5^e secondaire nonobstant la dérogation ministérielle.*
- d) *Le Cégep se réserve le droit d'ajouter d'autres critères de sélection après en avoir informé préalablement les personnes candidates. Notamment, des aptitudes ou des dispositions particulières peuvent être évaluées par des tests, par des entrevues ou par tout autre moyen approprié.*

Pour une admission en 2019-2020, le seul programme ayant d'autres critères de sélection est celui de Techniques policières (310.A0). Ces derniers sont explicités dans la feuille d'information sur le processus de sélection en Techniques policières qui est remise aux personnes candidates et dont un exemple est présenté à titre indicatif en annexe (H).

SECTION IV - CONDITIONS PARTICULIÈRES D'INSCRIPTION

Les conditions particulières d'inscription aux cours spécifiques de certains programmes, outre les préalables secondaires ou collégiaux prévus dans la programmation (déterminés localement ou prescrits par le Ministère), sont indiquées dans le tableau fourni en annexe (E).

IV.1 Préalables du niveau secondaire

Compte tenu de la possibilité d'une admission conditionnelle pour l'étudiant ayant 6 unités manquantes ou moins (article 2.6 du *Règlement relatif à l'admission et à l'inscription dans un programme d'études collégiales du Cégep de l'Outaouais* découlant de l'article 2.3 du *Règlement sur le régime des études collégiales (RREC)* et dans un souci pour

Procédures relatives à l'admission et à l'inscription dans un programme menant à un DEC

sa réussite scolaire, le Cégep de l'Outaouais se réserve le droit de définir dans sa programmation certains cours secondaires parmi les cinq matières suivantes :

- Langue d'enseignement (français) de la 5^e secondaire;
- Langue seconde (anglais) de la 5^e secondaire;
- Mathématique de la 4^e secondaire;
- Science et technologie ou Applications technologiques et scientifiques de la 4^e secondaire;
- Histoire et éducation à la citoyenneté de la 4^e secondaire.

Veillez noter que ces cinq matières pourraient être considérées comme étant préalables à quelques cours de première session, et ce en sus des conditions particulières d'admission établies par le Ministère en conformité avec l'article 2 du *Règlement sur le régime des études collégiales* (RREC) et présentées en annexe (D).

Un tableau résumé des préalables du niveau secondaire est fourni, à titre indicatif, en annexe (L). Veuillez consulter la programmation officielle afin d'avoir les informations les plus à jour.

IV.2 Français

Étudiantes et étudiants provenant du secteur des jeunes (éducation secondaire)

Conformément à la recommandation du Département de français, les étudiantes et étudiants admis au Cégep de l'Outaouais ayant réussi leur cours de *Français langue d'enseignement de la 5^e secondaire* qui obtiennent 70 % et plus au volet *production écrite* (132520 ou 129510 ou l'équivalent) sont classés en 601-101-MQ *Écriture et littérature*, de même que ceux ayant obtenu 65 % et plus en *production écrite* (132520 ou 129510 ou l'équivalent) ET une moyenne générale au secondaire de 70 % et plus.

Nonobstant cette dernière condition d'inscription, le Ministère prescrit que les étudiantes et étudiants ayant une moyenne générale au secondaire de 75 % et plus soient inscrits en 601-101-MQ *Écriture et littérature*, quelle que soit leur note en production écrite.

Les étudiantes et étudiants admis au Cégep ayant réussi leur cours de *Français langue d'enseignement de la 5^e secondaire*, mais ne répondant pas aux conditions d'inscription du cours 601-101-MQ *Écriture et littérature* seront inscrits au cours 601-013-50 *Renforcement en français langue d'enseignement* qui est non comptabilisé pour l'obtention du DEC.

Tableau résumé des conditions d'inscription au premier cours collégial de français

Note en production écrite	Moyenne générale au secondaire	Inscrit au cours
≥ 70 %	Aucun critère	601-101-MQ
OU		
≥ 65 % ET	≥ 70 %	601-101-MQ
OU		
Aucun critère	≥ 75 %	601-101-MQ
< 65 % ET	< 75 %	601-013-50
OU		
≥ 65 % et < 70 % ET	< 70 %	601-013-50

Procédures relatives à l'admission et à l'inscription dans un programme menant à un DEC

Étudiantes et étudiants provenant du secteur des adultes (éducation secondaire)

Les étudiantes et étudiants admis au Cégep de l'Outaouais ayant réussi leur cours de *Français, langue d'enseignement de la 5^e secondaire* qui obtiennent une note finale inférieure à 70 % dans le module **production écrite** (FRA 5142-2 ou l'équivalent) OU une note finale globale inférieure à 70 % dans le module compréhensif de ce cours (FRA 5143-3 ou l'équivalent) OU dans l'un des trois modules FRA 5202-1, FRA 5203-2 ou FRA 5204-1 (ou l'équivalent) sont inscrits au cours **601-013-50 Renforcement en français, langue d'enseignement** qui est non comptabilisé pour l'obtention du DEC. Les étudiantes et étudiants admis au Cégep de l'Outaouais ayant une note finale supérieure ou égale à 70 % dans le module **production écrite** du cours de *Français, langue d'enseignement de la 5^e secondaire* (FRA 5142-2 ou l'équivalent) ET une note finale globale supérieure ou égale à 70 % dans le module compréhensif de ce cours (FRA 5143-3 ou son équivalent) OU dans chacun des trois modules FRA 5202-1, FRA 5203-2 et FRA 5204-1 (ou l'équivalent) du cours de *Français, langue d'enseignement de la 5^e secondaire* sont inscrits au cours **601-101-MQ Écriture et littérature**.

Nonobstant cette dernière condition d'inscription, le Ministère prescrit que les étudiantes et étudiants ayant une moyenne générale au secondaire de 75 % et plus soient inscrits en 601-101-MQ *Écriture et littérature*, quelle que soit leur note en production écrite.

IV.3 Classement en langue seconde et en langue étrangère

Les étudiantes et étudiants admis au Cégep de l'Outaouais sont inscrits au niveau du cours d'anglais langue seconde correspondant au résultat obtenu au test adaptatif de classement en anglais (niveau déterminé par un algorithme du *Centre collégial de développement de matériel didactique*).

<i>Cours d'anglais langue seconde</i>
604-100-MQ
604-101-MQ
604-102-MQ
604-103-MQ

Le test de classement n'est plus requis pour les cours complémentaires d'espagnol langue étrangère. La question posée aux étudiantes et étudiants a été modifiée afin de juger du niveau. Le test de classement est toutefois maintenu pour déterminer si les étudiants en 500.AL peuvent obtenir une équivalence pour le premier cours d'espagnol.

Exceptionnellement, le département de langues secondes peut recommander un changement de niveau pour une étudiante ou un étudiant.

Il importe aussi de noter que les cours de langue étrangère (espagnol et allemand) s'adressent uniquement aux étudiantes et étudiants dont la langue maternelle ou parlée n'est pas cette dernière.

Procédures relatives à l'admission et à l'inscription dans un programme menant à un DEC

IV.4 Cours et cours-stage spécifiques

Certains programmes prévoient des activités d'apprentissage en milieu de stage. À la demande des organismes ou des entreprises accueillant des stagiaires, des mesures préventives de vaccination et des certificats de bonne conduite sont exigés. Toute étudiante ou tout étudiant admis dans ces programmes doit se soumettre à la vaccination appropriée et remettre les preuves requises avant la date limite imposée sous peine d'exclusion du programme. Veuillez consulter le tableau fourni en annexe (E).

En Soins infirmiers (180.A0), il y a aussi des seuils de réussite d'un test diagnostique en mathématiques qui sont imposés comme conditions d'inscription à certains cours-stages.

En Techniques d'éducation spécialisée (351.A0) et en Techniques d'éducation à l'enfance (322.A0), la démonstration de certaines attitudes essentielles à la pratique de la profession est exigée en tant que condition d'inscription aux cours-stage.

Il peut aussi y avoir des conditions d'admissibilité aux stages ATÉ (alternance travail-études) qui sont offerts dans certains programmes.

IV.5 Conditions particulières de réinscription à la suite d'une absence

Certains programmes prévoient des conditions particulières de réinscription au programme à la suite d'une absence d'une ou de plusieurs sessions. Ces dernières sont présentées à l'annexe (M).

SECTION V - ACTIVITÉS DE MISE À NIVEAU ET MESURES PARTICULIÈRES D'ENCADREMENT

V.1 Activités de mise à niveau (cours de niveau secondaire)

Conformément à l'article 2.5 du *Règlement relatif à l'admission et à l'inscription dans un programme d'études collégiales du Cégep de l'Outaouais*, le Cégep établit annuellement les conditions qui rendent obligatoires les activités de mise à niveau (cours de niveau secondaire) déterminées par le Ministre selon l'article 3 du *Règlement sur le régime des études collégiales* (RREC). Notamment, le Cégep peut imposer des activités de mise à niveau (cours de niveau secondaire) lorsqu'il n'est pas en mesure d'établir d'équivalence précise pour un cours en particulier.

Pour les matières manquantes ou les activités de mise à niveau correspondantes (cours de niveau secondaire), identifiées à l'article 2 dudit règlement, le Cégep détermine, au moment de l'admission conditionnelle, les délais et les modalités selon lesquelles celles-ci doivent être réussies.

V.2 Mesures particulières d'encadrement

Étudiantes et étudiants admis conditionnellement avec des unités manquantes :

L'étudiante ou l'étudiant ayant 6 unités manquantes ou moins bénéficiant d'une admission conditionnelle conformément à l'article 2.6 du *Règlement relatif à l'admission et à l'inscription dans un programme d'études collégiales du Cégep de l'Outaouais* découlant de l'article 2.3 du *Règlement sur le régime des études collégiales* (RREC) se verra imposer

Procédures relatives à l'admission et à l'inscription dans un programme menant à un DEC

des mesures particulières d'encadrement incluant :

- un horaire allégé (maximum cinq cours, dont un maximum de deux de la formation spécifique);
- des exigences particulières en lien avec son cheminement scolaire;
- la participation à des rencontres de suivi et à des ateliers d'aide à la réussite, le cas échéant;

De plus, l'étudiante ou l'étudiant devra signer un formulaire d'engagement à suivre et à réussir les unités manquantes avant la date limite prescrite par le Ministre.

ANNEXE A

Tableau résumé du processus d'admission et des dates importantes d'échéance

(fourni à titre indicatif seulement)

Processus d'admission et dates importantes d'échéance pour une admission à la session d'automne

<p>1^{er} mars, tour 1 Mi-avril, tour 2 Mi/fin mai, tour 3</p>	<p>Date limite pour déposer au SRAM votre demande d'admission et tous les documents demandés (http://sram.omnivox.ca).</p> <p>Il importe de noter que plusieurs programmes, ou leur offre à un campus, peuvent être fermés après le tour 1 compte tenu d'une capacité maximale d'accueil. Une fois admise, la personne candidate désirant changer de programme doit faire une demande écrite en l'adressant au registrariat@cegepoutaouais.qc.ca avant ces dates limites.</p>
<p>Samedi ou dimanche Mi-mars</p>	<p>Tests de sélection en Techniques policières.</p>
<p>Mi-mars</p>	<p>Test de classement en anglais pour l'admission en en Arts, lettres et communication : option Langues.</p>
<p>Mi-avril, tour 1 Mi-mai, tour 2 Mi-juin, tour 3</p>	<p>Envoi des décisions d'admission aux personnes candidates. Le cas échéant, il importe de respecter les conditions d'admission.</p> <p>Test de classement en anglais langue seconde en ligne.</p>
<p>Mi/fin avril ou début mai, tour 1</p> <p>Fin mai - juin, tour 2</p>	<p>DOCUMENT À CONSULTER (Boîte à outils sur l'intranet) : Guide des étudiantes et étudiants nouvellement admis.</p> <p><u>1^{re} étape obligatoire à l'inscription : confirmation de l'inscription et du choix de cours.</u></p> <p>NUMÉRO DE CONFIRMATION À CONSERVER - Si la personne candidate ne reçoit pas de numéro de confirmation, elle n'est pas inscrite au Cégep pour la prochaine session. La confirmation du choix de cours se fait en ligne sur l'intranet du Cégep de l'Outaouais qui est accessible aux étudiantes et étudiants sur le site www.cegepoutaouais.qc.ca à l'aide de leur numéro de demande d'admission et de leur code permanent. Des frais de retard seront exigés des personnes ne respectant pas la date limite.</p>
<p>Juin</p>	<p>Confirmation de choix de cours pour les personnes candidates admises au tour 3.</p> <p>Païement des frais d'inscription (sur l'intranet, sur place ou par téléphone) pour tous les tours.</p>
<p>Mi-juin</p>	<p>Test diagnostique en mathématiques pour nouveaux admis en Soins infirmiers.</p>
<p>Début août</p>	<p>Envoi d'une lettre aux inscrits comprenant des informations essentiels à la rentrée de l'automne (consignes en lien avec la récupération de l'horaire, dates limites, etc.).</p> <p>DOCUMENT À CONSERVER</p>
<p>Première semaine d'août</p>	<p>Le cas échéant, date limite pour les demandes d'admission et de changement de programme retardataires (tour 4).</p> <p>Il importe de noter que les admissions au tour 4 sont sous réserve des places disponibles et que seuls les dossiers complets seront analysés : aucune admission conditionnelle (Règlement sur la réussite scolaire, unités manquantes) ni aucune analyse d'équivalence de cours ne peuvent être effectuées à cette période. De plus, compte tenu du nombre croissant de demandes d'admission, il est fort probable que le tour 4 soit restreint aux demandes de changement de programme et aux demandes d'admission dans les quelques programmes à faible recrutement.</p>

Début août	Date limite, s'il y a lieu, pour réussir les préalables spécifiques à certains programmes, pour fournir les résultats et les plans d'études des cours suivis dans un autre cégep et pour fournir les résultats au test Bright pour les programmes non contingentés au tour 1.
Mi-août (avant la récupération de l'horaire)	Date limite pour payer les frais d'inscription retardataires et pour répondre à toute demande spécifique du registrariat (i.e. fournir des documents manquants, par exemple : preuve de résidence, certificat de naissance et fournir, <u>si exigée</u> , la preuve de réussite du DES ou des préalables spécifiques au programme ou signer un formulaire d'engagement). Si les étudiantes et étudiants ne respectent pas ces exigences, leur horaire ne sera pas disponible sur Internet.
Mi-août	<u>2^e étape obligatoire à l'inscription : Récupération des horaires sur Internet.</u> Les horaires sont disponibles pour récupération pendant deux ou trois jours seulement; après la date limite, les horaires non récupérés seront annulés. Il importe de vérifier tous les messages apparaissant sur l'horaire et de suivre les consignes indiquées. Si l'accès à l'horaire est refusé, l'étudiante ou l'étudiant doit obligatoirement se présenter au registrariat avant la date limite pour régulariser sa situation, sinon son horaire sera annulé et sa place pourrait être donnée à une personne candidate sur la liste d'attente. Par la suite, s'il reste des places dans le programme, un nouvel horaire pourrait être construit, sous réserve des places disponibles dans les cours et moyennant des frais de retard.
1 semaine avant le début des cours	Rencontre pour changement de programme obligatoire pour les étudiantes et étudiants n'ayant pas les préalables spécifiques au programme, sous réserve des places disponibles dans les programmes et dans les cours. Les réponses aux demandes d'admission du tour 4 sont données par téléphone et les personnes candidates doivent se présenter en personne avant le début des cours pour effectuer leur inscription.
D'habitude, le jeudi avant le début des cours	Activité d'accueil pour les nouveaux étudiants et étudiantes.
Le dernier jour ouvrable avant le début des cours	Date limite pour obtenir un remboursement des frais d'inscription en cas d'annulation de session et date limite pour régler les problèmes exceptionnels de choix de cours ou d'horaire avec l'aide pédagogique individuelle.
D'habitude, le quatrième lundi du mois d'août	Début des cours : aucun changement de groupe-cours à partir de cette date.
Dernier jour ouvrable AVANT le 20 septembre	Date limite d'annulation de cours ou de la session. Date limite pour fournir la preuve de la réussite des préalables spécifiques au programme ou la preuve d'obtention du DES ou l'attestation des unités manquantes pour les étudiantes et étudiants ayant signé le formulaire d'engagement.
Début janvier	Date limite pour fournir la preuve de la réussite des matières manquantes ou des unités manquantes pour les étudiantes et étudiants ayant signé le formulaire d'engagement.

Ce document se veut un aperçu général du processus d'admission et ne remplace aucunement les informations officielles que vous recevrez par la poste ou qui seront disponibles sur le site ou l'intranet du Cégep. Plusieurs dates sont approximatives et fournies à titre indicatif seulement.

Pour plus d'informations, s.v.p. consulter le site du cégep : www.cegepoutaouais.qc.ca ou joindre le registrariat au 819 770-4012, poste 2508 ou au registrariat@cegepoutaouais.qc.ca

ANNEXE B

Informations relatives au test d'évaluation de compétences en français Bright

(document fourni à titre indicatif seulement,
ne remplace pas le document qui sera envoyé aux personnes candidates)

Informations relatives au test d'évaluation de compétences en français Bright

Bonjour,

Vous avez soumis une demande d'admission au Cégep de l'Outaouais pour la session d'hiver 2019 dans l'un de nos programmes contingentés.

Le Cégep de l'Outaouais exige la réussite d'un test d'évaluation des compétences en français. Le test d'évaluation des compétences retenu par le Cégep de l'Outaouais est le test Bright. Un résultat minimal de 3.7 à ce test est exigé comme condition d'admission pour tout candidat ne détenant pas un diplôme d'études secondaires (DES), secteur francophone, décerné par le ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur du Québec et ce, même si la personne candidate a fait ses études en français dans son pays.

Afin que votre candidature soit considérée dans le processus d'admission, vous devez vous inscrire, acquitter les frais d'inscription exigés et réussir ce test.

La date de passation obligatoire est le mercredi 14 novembre à 18h au local 2.714 du Cégep de l'Outaouais, campus Gabrielle-Roy, 333, boulevard de la Cité-des-Jeunes à Gatineau. Vous devez prévoir environ 2 heures pour la passation du test. Vous devrez apporter une pièce d'identité pour vous identifier.

Si vous ne pouvez pas vous présenter au test à cette date, nous ne pourrions considérer votre candidature pour une admission à ce programme contingenté.

Pour plus de renseignements au sujet du test Bright, veuillez SVP consulter le site www.brightlanguage.com.

Afin de vous inscrire, vous devez cliquer sur ce lien:

<https://cegepoutaouais-sport.omnivox.ca/sprt/insc/ListeActivites.ovx?Cat=10&GrandeCat=4&Ref=131549841319&C=OUS&L=FRA&E=P>

Veillez procéder rapidement à votre inscription étant donné que le nombre de places est limité. La date limite pour vous inscrire est le mercredi 14 novembre à 15h.

Finalement, veuillez noter que la passation et la réussite du test Bright ne garantissent pas votre admission dans le programme demandé. La réussite de ce test vous permettra de franchir une étape supplémentaire dans le processus de sélection de ce programme contingenté.

Veillez recevoir nos meilleures salutations,

Le comité des admissions

ANNEXE C

Document d'information sur l'admission sur la base d'une formation et d'une expérience jugées suffisantes

(fourni à titre indicatif seulement,
ne remplace pas le document qui sera envoyé aux personnes candidates)

Informations destinées aux personnes candidates ne détenant pas un *diplôme d'études* secondaire (DES) ou une formation jugée équivalente désirant être admises sur la base d'une formation et d'une expérience jugées suffisantes
ADMISSION AUTOMNE 2019

Suite à une évaluation préliminaire de son admissibilité sur la base de sa lettre annexée à sa demande d'admission déposée au tour 1 du SRAM, la personne candidate recevant une offre d'admission conditionnelle doit remplir les conditions suivantes dans l'ordre indiqué et selon les délais prescrits.

- 1. Fournir la preuve qu'elle a interrompu ses études à temps plein pendant une période cumulative d'au moins 24 mois conformément à l'article 2.2 du *Règlement sur le régime des études collégiales (RREC)* avant le 30 avril 2019.**
- 2. Fournir une preuve de réussite du *GED* avant le 15 mai 2019.**

Il est de la responsabilité de la personne candidate de s'inscrire au GED avant la date limite et de s'assurer que les résultats sont acheminés au Cégep de l'Outaouais. Des informations sur le GED (tests du *General Educational Development Testing Service*) et le formulaire d'inscription se retrouvent dans le document ci-joint.

- 3. Fournir les pièces justificatives demandées (curriculum vitae et portfolio comprenant des lettres de recommandation d'employeurs ou des lettres de recommandation, des relevés de notes et des attestations de cours réussis et de formations suivies) avant le 31 mai 2019.**

L'analyse du dossier de la personne candidate peut comprendre une *reconnaissance des acquis et des compétences (RAC)*, démarche qui exige des frais de sa part.

Si nécessaire, un comité d'admission formé de la conseillère pédagogique, de l'aide pédagogique et d'une enseignante ou un enseignant du programme concerné analysera le dossier pour déterminer l'admissibilité de la personne candidate. Suite à l'analyse du dossier, le comité d'admission peut exiger une entrevue avec la personne candidate afin de décider du retrait ou du maintien de l'offre d'admission conditionnelle. De plus, le comité d'admission peut imposer des activités de mise à niveau, soit des cours ou des mesures particulières d'encadrement, à la personne candidate admise sur la base d'une formation et d'une expérience jugées suffisantes.

L'offre d'admission sera retirée si l'une ou l'autre des conditions ou modalités n'est pas respectée. Veuillez S.V.P. contacter le 819 770-4012, poste 2312, pour toute question et acheminer les documents demandés au

Cégep de l'Outaouais
Bureau de la registraire
333, boul. de la Cité-des-Jeunes
Gatineau (Québec) J8Y 6M4

ANNEXE D

Tableau des conditions particulières d'admission et des préalables spécifiques


		Tableau des conditions particulières d'admission et des préalables spécifiques	Conditions particulières d'admission ¹	Capacité d'accueil limitée		Préalables des régimes J3 et J4 (éducation secondaire)				Préalables du régime J5 (renouveau pédagogique au secondaire)				Campus ²	
				G-R	F-L	Math	Sc. phys.	Physique	Chimie	Math	Science	Physique	Chimie		
081.06	Tremplin DEC													G, F	
200.B0	Sciences de la nature		p	S	536			534	534	TS/SN 5 ^e			5 ^e	5 ^e	G, F
300.M0/M1 ³	Sciences humaines / Organisation et gestion				416					CST 4 ^e					G
300.M0/M1 ³	Sciences humaines / Individu et société			P	416					CST 4 ^e					G, F ⁴
300.M0/M1 ³	Sciences humaines / Monde et enjeux contemporains			P	416					CST 4 ^e					G, F ⁴
500.AG	Arts, lettres et communication / Cinéma														F
500.AH	Arts, lettres et communication / Littérature														F
500.AJ	Arts, lettres et communication / Médias														F
500.AK	Arts, lettres et communication / Théâtre														F
500.AL	Arts, lettres et communication / Langues	Test d'anglais : niveau 102													F
510.AM	Arts visuels / Approche matière														F
510.TI	Arts visuels / Technologie de l'image														F
700.2A	Sciences, lettres et arts	Mgs ≥75 % +			536			534	534	TS/SN 5 ^{e5}			5 ^e	5 ^e	G
111.A0	T. d'hygiène dentaire		P						534					5 ^e	G
120.A0	T. diététique		S				436				STE/SE 4 ^e				G
140.C0	T. d'analyses biomédicales		p		526/536			534	534	TS/SN 4 ^e ou CST 5 ^e			5 ^e	5 ^e	G
141.A0	T. d'inhalothérapie		P		436/526				534	TS/SN 4 ^e				5 ^e	G
180.A0	Soins infirmiers		P				436		534 ⁶		STE/SE 4 ^e			5 ^{e 6}	G
181.A0	Soins préhosp. d'urgence	Sélection +	S												G
210.AA	T. de laboratoire / Biotechnologies				526/536			534	534	TS/SN 5 ^e	STE/SE 4 ^e			5 ^e	G
221.A0	Technologie de l'architecture		S		436	436				TS/SN 4 ^e	4 ^e				F
221.B0	T. du génie civil			p	526/536	436				TS/SN 5 ^e	STE/SE 4 ^e				F
221.C0	T. de la mécanique du bâtiment				436/526	436				TS/SN 4 ^e	STE/SE 4 ^e				F
230.AA	T. de la géomatique / Cartographie	Subir test de vision 3D			436/526					TS/SN 4 ^e					G
241.A0	T. de génie mécanique				526/536			534		TS/SN 4 ^e ou CST 5 ^e			5 ^e		G
243.A0	T. de systèmes ordines				436/526	436				TS/SN 4 ^e ou CST 5 ^e	STE/SE 4 ^e				F
310.A0	T. policières	Test(s) de sélection +	S		514					CST 4 ^e					G
310.C0	Techniques juridiques		S		416					CST 4 ^e					G
322.A0	T. d'éducation à l'enfance			p											F
351.A0	T. d'éducation spécialisée			P											F
393.A0	T. de la documentation														F
410.B0	T. de comptabilité et de gestion				436/526					TS/SN 4 ^e ou CST 5 ^e					G
410.D0	Gestion de commerces				436/526					CST 4 ^e					G
412.AA	T. de bureautique / Gestion du travail administratif														G
420.B0	T. de l'informatique / Programmation et sécurité		S		436					TS/SN 4 ^e ou CST 5 ^e					G
420.B0	T. de l'informatique / Réseaux et cybersécurité		P		436					TS/SN 4 ^e ou CST 5 ^e					G
570.E0	Design d'intérieur														F
582.A1	Techniques d'intégration multimédia			P											F

Tableau des conditions particulières d'admission – version 2019-2020

Légende : S : sélection au Tour 1

P : grande probabilité de sélection au Tour 1

p : probabilité de sélection au Tour 1

¹ Voir les détails du programme concerné dans le *Guide des programmes 2019-2020* sur le site du Cégep (www.cegepoutaouais.qc.ca) ou à l'annexe E des *Procédures relatives à l'admission et à l'inscription dans un programme menant à un diplôme d'études collégiales (DEC)*.

² Campus : Gabrielle-Roy (G), Félix-Leclerc (F)

³ L'option 300.M0 ne comporte pas de cours de mathématique et l'option 300.M1 comporte un ou plusieurs cours de mathématiques.

⁴ L'option 300.M1 (avec mathématique) est offerte seulement au campus Gabrielle-Roy. L'option 300.M0 (sans mathématique) est offerte aux 2 campus.

⁵ Un résultat supérieur ou égal à 70 % est aussi requis en mathématique TS/SN 5^e.

⁶ Les personnes candidates à l'automne sans ce préalable peuvent être admises en Soins infirmiers et suivre deux cours de mise à niveau en chimie en tant que cours complémentaires. Pour l'admission à la session d'hiver, les personnes candidates doivent avoir réussi le préalable de chimie.

ANNEXE E

**Conditions particulières locales d'admission
et
Conditions particulières d'inscription**

Programmes		Conditions particulières locales d'admission	Conditions particulières d'inscription
500.AL	Arts, lettres et communications / Langues	Les personnes candidates doivent atteindre le niveau d'anglais 102 pour être admises.	
700.2A	Sciences, lettres et arts	<p>Les personnes candidates doivent avoir :</p> <ul style="list-style-type: none"> • une moyenne générale au secondaire supérieure ou égale à 75 %; • une note finale en Maths TS/SN 5^e sec. supérieure ou égale à 70 %. <p>Il est aussi <u>recommandé</u> que les personnes candidates aient :</p> <ul style="list-style-type: none"> • une note finale en Chimie 5^e sec. et Physique 5^e sec. supérieure ou égale à 70 %; • une note finale en Français 4^e et 5^e sec. supérieure ou égale à 75 %. 	

111.A0	Techniques d'hygiène dentaire		<p>Les étudiantes et étudiants admis devront se soumettre à la vaccination exigée par ses milieux de stages. La vaccination doit être complétée avant le début de la 3^e session d'études et ils devront fournir une preuve d'immunisation, dès l'entrée au premier stage soit à la 4^e session.</p> <p>Ils devront fournir la preuve qu'ils sont protégés ou se faire vacciner contre la diphtérie, la coqueluche, le tétanos, la poliomyélite, la rougeole, la rubéole, la varicelle, les oreillons, l'hépatite B, l'influenza (pendant la saison grippale). Ils devront subir une épreuve de tuberculose. De plus, les étudiantes et étudiants de moins de 18 ans devront également s'assurer d'être vaccinés contre le méningocoque C.</p> <p>L'étudiante ou l'étudiant admis devra, au plus tard à la 5^e session, fournir un certificat de vérification d'antécédents judiciaires qui atteste qu'elle ou il ne possède pas de casier judiciaire. Certaines personnes peuvent appeler ce dernier un certificat de bonne conduite ou, pour les mineurs, un certificat d'absence d'empêchements.</p>
120.A0	Techniques de diététique		<p>Les étudiantes et étudiants admis devront, au plus tard au début de la 5^e session, fournir la preuve qu'ils sont protégés contre la diphtérie, la coqueluche, le tétanos, la poliomyélite, la rougeole, la rubéole, la varicelle, les oreillons, l'hépatite B, l'influenza (pendant la saison grippale) ou se faire vacciner. Ils devront subir une épreuve de tuberculose.</p> <p>L'étudiante ou l'étudiant admis devra, à la 1^{re} session, fournir un certificat de vérification d'antécédents criminels qui atteste qu'elle ou il ne possède pas de casier judiciaire. Certaines personnes peuvent appeler ce dernier un certificat de bonne conduite ou, pour les mineurs, un certificat d'absence d'empêchements.</p> <p>L'étudiante enceinte doit respecter les politiques et règlements établis dans les différents milieux cliniques</p>

			<p>concernant la technicienne enceinte et pourrait se voir retirer de ses laboratoires ou de ses stages.</p> <p>Transport et frais : Les stages en milieux cliniques ont lieu dans différents milieux dans la région de l'Outaouais ou exceptionnellement à l'extérieur de la région. L'étudiante ou l'étudiant devra prévoir un transport et en assumer les frais (il peut y avoir possibilité de covoiturage entre étudiants).</p>
140.C0	Technologie d'analyses biomédicales		<p>Les étudiantes et étudiants admis devront au plus tard la semaine précédant le début de la 2e session fournir la preuve qu'ils sont protégés contre la diphtérie, la coqueluche, le tétanos, la poliomyélite, la rougeole, la rubéole, la varicelle, les oreillons, l'hépatite B, l'influenza (pendant la saison grippale) ou se faire vacciner. De plus, les étudiants de moins de 18 ans devront s'assurer d'être vaccinés pour le méningocoque C. En absence de preuve de vaccination, l'étudiante ou l'étudiant pourrait se voir refuser l'accès aux laboratoires et aux stages en milieu hospitalier.</p> <p>La vérification des antécédents judiciaires devra être faite en début de 1^{re} session, de 3^e session et de 5^e session. La coordonnatrice de stage en fera la demande et les étudiants devront remplir les formulaires au moment opportun.</p> <p>Transport et frais : Les stages en milieux cliniques ont lieu dans différents milieux selon des horaires variables (jour, soir, fin de semaine, relâche, selon la disponibilité des milieux) dans la région de l'Outaouais et à l'extérieur de la région. L'étudiante ou l'étudiant devra prévoir un transport et en assumer les frais (il peut y avoir possibilité de covoiturage entre étudiants). Pour les stages à l'extérieur, les frais de subsistance, de logement et de transport devront être assumés par l'étudiante ou l'étudiant.</p> <p>L'étudiante enceinte doit respecter les politiques et règlements établis dans les différents milieux cliniques</p>

			concernant la technicienne enceinte et pourrait se voir retirer de ses laboratoires ou de ses stages.
141.A0	Techniques d'inhalothérapie		<p>Les étudiantes et étudiants admis devront, au plus tard à la 4^e session, fournir la preuve qu'ils sont protégés contre la diphtérie, la coqueluche, le tétanos, la poliomyélite, la rougeole, la rubéole, la varicelle, les oreillons, l'hépatite B, l'influenza (pendant la saison grippale) ou se faire vacciner. Ils devront subir une épreuve de tuberculose. De plus, les étudiantes et étudiants de moins de 18 ans devront également s'assurer d'être vaccinés contre le méningocoque C.</p> <p>L'étudiante ou l'étudiant admis devra, au plus tard à la 4^e session, fournir un certificat de vérification d'antécédents criminels qui atteste qu'elle ou il ne possède pas de casier judiciaire. Certaines personnes peuvent appeler ce dernier un certificat de bonne conduite ou, pour les mineurs, un certificat d'absence d'empêchements.</p> <p><u>Transport</u></p> <p>Les stages en milieux cliniques ont lieu dans différents milieux, durant le jour et la soirée, dans la région de l'Outaouais. L'étudiante ou l'étudiant devra donc prévoir un transport et en assumer les frais.</p>
180.A0	Soins infirmiers		<p>À la demande des organismes ou entreprises accueillant des stagiaires, les étudiantes et étudiants doivent répondre aux exigences suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ se soumettre à la vaccination appropriée avant la 1^{re} session sous peine d'exclusion du stage et des cours corequis de 1^{re} session de soins infirmiers; ■ l'étudiante ou l'étudiant devra faire une déclaration relative aux antécédents judiciaires avant le début des laboratoires cliniques (stages). <u>La coordonnatrice des stages en fera la demande aux étudiants qui en seront avisés au moment opportun.</u> ■ dès la première session, il faut répondre aux exigences de l'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec en se

180.A0 (suite)	Soins infirmiers (suite)		<p>procurant un certificat d'immatriculation pour les laboratoires cliniques (stages). Une des exigences de l'OIIQ est de détenir son DES.</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ L'étudiante enceinte est retirée automatiquement du stage, conformément aux politiques et règlements établis dans les différents milieux cliniques. <p><u>Tests diagnostiques obligatoires en mathématiques</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ■ L'étudiante ou l'étudiant n'obtenant pas une note minimale de 80 % au premier test ne pourra pas s'inscrire au cours stage offert à la 2^e session (180-231-HU), ni aux deux autres cours prévus en 2^e session (180-232-HU et 180-233-HU) considérant que ces trois cours sont corequis. ■ L'étudiante ou l'étudiant n'obtenant pas une note minimale de 90 % au deuxième test ne pourra pas s'inscrire aux deux cours stage offerts à la 4^e session (180-331-HU et 180-431-HU), ni aux cours 180-330-HU et 180-430-HU considérant que ces cours sont corequis. ■ L'étudiante ou l'étudiant n'obtenant pas une note de 100 % au troisième test ne pourra pas s'inscrire au cours stage offert à la 6^e session (180-631-HU), ni au cours 180-630-HU, considérant que ces deux cours sont corequis. <p><u>Transport</u> Les laboratoires cliniques (stages) ont lieu dans différents milieux, durant le jour et la soirée, dans la région de l'Outaouais. L'étudiante ou l'étudiant devra donc prévoir un transport et en assumer les frais.</p>
-------------------	-----------------------------	--	--

181.A0	Soins préhospitaliers d'urgence	<p>Les personnes candidates doivent :</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ remplir un questionnaire d'évaluation de la santé fourni par le Cégep; ■ répondre aux exigences de la Société d'assurance automobile du Québec (SAAQ) pour l'obtention du permis de conduire classe 4A ou l'équivalent; ■ détenir un permis de conduire classe 5 (régulier ou probatoire); ■ fournir un certificat de vérification d'antécédents criminels qui atteste qu'elles ne possèdent pas de casier judiciaire. 	<p>Les étudiantes et étudiants admis devront être titulaires d'un permis de conduire classe 4A au plus tard au cours de la dernière année du DEC.</p> <p>Les étudiantes et étudiants admis devront, dès la 2^e session, fournir la preuve qu'ils sont protégés contre la diphtérie, le tétanos, la poliomyélite, la rougeole, la rubéole, les oreillons, l'hépatite B ou se faire vacciner. Ils devront subir une épreuve de tuberculose. En absence de preuve ou de vaccination, l'étudiante ou l'étudiant pourrait se voir refuser l'accès aux stages en milieu hospitalier et préhospitalier.</p>
230.AA	T. de la géomatique / Cartographie	Les personnes candidates doivent subir un test de vision stéréoscopique durant leur première session, une fois inscrites au Cégep.	
243.A0	Technologie de systèmes ordinés		Projet pédagogique TGE en TIC : avoir un ordinateur portable fonctionnant avec Windows 7 ou plus récent. Les caractéristiques de ce dernier sont transmises lors de l'inscription (logiciels fournis).
310.A0	Techniques policières	<p>Au moment de l'entrée à l'École nationale de police du Québec, les personnes candidates doivent être citoyennes canadiennes.</p> <p>Compte tenu du contingentement, les personnes candidates doivent être retenues suite aux processus de présélection et de sélection.</p> <p>Les personnes admises devront fournir un certificat de bonne conduite.</p> <p>Les personnes devront être titulaires d'un permis de conduire de classe 4A pour être admises à l'ENPQ. Pour ce faire, les candidats devront obtenir leur</p>	

310.A0	Techniques policières (suite)	<p>permis de conduire de classe 5 le plus rapidement possible puisque l'obtention du permis de conduire de classe 4A nécessite que la personne détienne son permis de classe 5. Le permis probatoire ne permet pas l'obtention du permis de classe 4A. Sans égard au permis de classe 4A, le permis de conduire de classe 5 est nécessaire à la 6^e session du programme de techniques policières pour suivre le cours de Conduite préventive.</p> <p>Aucun test médical n'est exigé pour être admis dans ce programme collégial. Cependant, vous devrez répondre aux exigences du test médical de l'École nationale de Police du Québec pour y être admis et exercer la fonction de policier. Nous vous recommandons donc de passer un test médical (nous vous fournirons des références) après votre confirmation d'admission pour vous assurer que vous possédez, dès le début de vos études, les exigences requises pour devenir policier.</p>	
322.A0	Techniques d'éducation à l'enfance		<p>Pour être admise dans un milieu de garde¹, toute personne de 18 ans et plus devra démontrer qu'elle ne fait pas l'objet d'un empêchement en lien avec les aptitudes requises et la conduite nécessaire pour occuper un emploi dans un centre de la petite enfance, une garderie, un milieu familial et un service de garde en milieu scolaire². Ce processus de vérification d'absence d'empêchement³ est administré par le Cégep dès le début de la première session. Les étudiantes et étudiants mineurs au moment de leur admission en T.É.E. ont la responsabilité de s'engager dans celui-ci dès l'atteinte de leur majorité. Dans l'éventualité où le corps policier concluait à un empêchement, une étudiante pourrait se voir refuser l'accès à un milieu de garde.</p> <p>À la demande d'un service de garde, les étudiantes admises pourraient devoir fournir la preuve qu'elles sont protégées</p>

1 Autant pour la réalisation des travaux que pour les stages.

2 Ministère de la Famille, *Règlement sur les services de garde éducatifs à l'enfance*, articles 4 et 5,

3 L'attestation d'absence d'empêchement est un document délivré par un corps de police du Québec attestant que les banques de données qui lui sont accessibles ne contiennent aucun renseignement nécessaire à l'établissement de la présence d'un empêchement.

322.A0 (suite)	Techniques d'éducation à l'enfance (suite)		<p>contre la diphtérie, le tétanos, la poliomyélite, la rougeole, la rubéole, les oreillons, la varicelle, le méningocoque C et l'érythème infectieux (5^e maladie) ou se faire vacciner en conséquence. En absence de preuve de vaccination, une étudiante pourrait se voir refuser l'accès à un milieu de stage.</p> <p>Afin d'être inscrites aux trois stages du programme, les étudiantes doivent manifester les attitudes propres à la profession d'éducatrice préconisées par le programme TÉE: le respect, l'ouverture, le jugement, l'esprit de collaboration et l'autonomie. Ces attitudes s'expriment concrètement par des comportements observables et mesurables enseignés tout au long de la formation. Le département se réserve le droit de restreindre l'accès aux stages à toute personne ne maîtrisant pas ces attitudes. Les comportements allant à l'encontre de ces attitudes seront portés à l'attention de l'étudiante qui devra identifier des moyens réalistes et concrets de développer celles-ci. Le fait de ne pas pouvoir ou vouloir se mobiliser pour les maîtriser pourrait faire en sorte que l'étudiante ne puisse commencer ou poursuivre son stage.</p>
-------------------	--	--	--

351.A0	Techniques d'éducation spécialisée		<p>À la demande des organismes ou entreprises accueillant des stagiaires, les étudiantes et étudiants doivent fournir, avant la deuxième session, un certificat de bonne conduite ou un certificat de vérification d'antécédents criminels qui atteste qu'elles ne possèdent pas de casier judiciaire.</p> <p>Afin d'être admis au stage d'intervention (351-315-HU) et au stage d'intégration (351-615-HU), les étudiantes et étudiants en T.E.S. doivent rencontrer certains préalables explicités dans le cahier de programme. Ces compétences sont indispensables quant à la réussite du premier stage.</p> <p>De plus, ils doivent posséder certaines attitudes essentielles à la profession, dont celles préconisées par le profil de sortie. Ces attitudes sont : affirmation de soi, authenticité, curiosité intellectuelle, empathie, engagement, initiative, introspection, ouverture et respect. Elles se traduisent par des comportements observables et mesurables en cours de formation.</p> <p>Ainsi, le département se réserve le droit de restreindre l'accès aux deux stages en T.E.S. à toute personne qui ne démontre pas ces attitudes. Il va sans dire que le ou les comportements observés par l'équipe des professeurs et professeurs doivent être communiqués à l'étudiante ou étudiant et cette personne doit proposer des moyens lui permettant de développer ces attitudes nécessaires à la profession. Par contre, le fait de ne pas pouvoir ou vouloir se mobiliser pour les atteindre peut s'avérer une raison de ne pas pouvoir entrer en stage ou de ne pas pouvoir poursuivre ce stage.</p>
582.A1	Techniques d'intégration multimédia		<p>La démonstration de certaines attitudes essentielles à la pratique de la profession est exigée en tant que condition d'inscription au cours-stage.</p>

ANNEXE F

Lettre aux personnes candidates admises conditionnellement en Sciences, lettres et arts

(fournie à titre indicatif seulement,
ne remplace pas la lettre qui sera envoyée aux personnes candidates)

Le x avril 2019

Bonjour,

Vous êtes admis conditionnellement au programme de Sciences, lettres et arts (700.2A).

Veillez noter que pour obtenir une admission définitive, vous devez satisfaire aux conditions particulières suivantes :

- Obtenir votre DES ;
- Avoir une moyenne générale au secondaire supérieure ou égale à 75 % ;
- Réussir Mathématiques TS/SN 5^e sec. avec une note supérieure ou égale à 70 %.

Par ailleurs, afin de favoriser votre réussite dans ce programme riche et diversifié, nous vous **recommandons** de :

- Réussir Français 4^e et 5^e sec. avec une note supérieure ou égale à 75%;
- Réussir Chimie 5^e sec. et Physique 5^e sec. avec une note supérieure ou égale à 70 %.

En espérant vous compter parmi notre prochaine cohorte d'étudiantes et d'étudiants en Sciences, lettres et arts, veuillez recevoir nos sincères salutations.

Le Service d'aide à la réussite et au cheminement scolaire

ANNEXE G

Documents d'information envoyée aux personnes candidates admises conditionnellement en Soins préhospitaliers d'urgence

(fournie à titre indicatif seulement,
ne remplace pas la feuille qui sera envoyée aux personnes candidates)

**AUX CANDIDATES ET CANDIDATS ADMIS EN
SOINS PRÉHOSPITALIERS D'URGENCE (181.A0)
Automne 2019**

Vous venez de recevoir une réponse positive à votre demande d'admission au programme de Soins préhospitaliers d'urgence. Si vous désirez débiter vos cours au Cégep de l'Outaouais en août 2019 dans ce programme, vous devrez vous conformer aux exigences listées ci-dessous.

RENCONTRE LE X AVRIL 2019 À 18 H 30 (voir ordre du jour ci-jointe)

**ENTRÉE PORTE 19, LOCAL 1.381
Campus Gabrielle-Roy
333 boul. Cité des Jeunes, Gatineau (secteur Hull)**

- **Apportez deux des pièces suivantes** : Un permis de conduire si vous l'avez ou carte d'assurance maladie ou certificat de naissance ou passeport et preuve d'adresse (facture récente de Bell, Vidéotron, Gazifère, Bail ou autre correspondance officielle récente d'une instance gouvernementale, impôts, etc.).
- Si vous êtes mineur(e), vous devez être accompagné d'un parent.

REMPLIR UN QUESTIONNAIRE MÉDICAL D'INTROSPECTION (vous sera remis sur place)

Ce questionnaire a pour but de vous confirmer que votre état de santé vous permettra d'accomplir les tâches qu'exige le travail de technicienne ambulancière ou technicien ambulancier paramédic. Vous n'avez pas à remettre ce questionnaire au Cégep. Il s'agit d'un outil d'auto-évaluation dont vous pourrez discuter avec votre médecin traitant, le cas échéant.

FOURNIR UNE PREUVE D'ABSENCE D'ANTÉCÉDENTS CRIMINELS

Vous devrez **OBLIGATOIREMENT** remettre au Cégep, (voir information ci-jointe), un certificat de vérification d'antécédents criminels qui atteste que vous ne possédez pas de casier judiciaire. Certaines personnes peuvent appeler ce dernier un certificat de bonne conduite ou, pour les mineurs, un certificat d'absence d'empêchements.

Les consignes à suivre pour obtenir et remettre ce certificat sont indiquées dans le document ci-joint.

Le service policier de certaines régions peut refuser d'émettre ce certificat aux candidats mineurs. Le cas échéant, ces candidats devront aviser le Cégep et venir signer un formulaire de désengagement.

OBTENIR UN PERMIS DE CONDUIRE

Le permis de conduire est nécessaire d'abord pour la poursuite de vos études et ensuite, pour votre carrière. Par conséquent, vous devrez fournir la preuve que vous détenez un permis de conduire de classe 5 (apprenti conducteur, probatoire ou régulier). Si vous ne possédez qu'un permis de conduire d'apprenti conducteur, vous devrez suivre un cours de conduite afin de vous assurer de pouvoir obtenir votre permis probatoire au plus tard en décembre 2019. Vous devrez fournir une photocopie de votre permis, dont la date d'expiration est lisible, au plus tard le 15 juin 2019. Vous ne devez pas être sous le coup d'une suspension de permis.

Pour vous assurer de répondre aux exigences de la Société d'assurance automobile du Québec (SAAQ) afin de pouvoir obtenir votre permis de conduire classe 4A ou l'équivalent (véhicule d'urgence) pendant votre dernière année du DEC, nous vous conseillons fortement de vous informer directement à une succursale de la SAAQ.

IMMUNISATIONS

Vous devrez, durant la deuxième session (hiver 2020), fournir la preuve que vous êtes protégé(e) contre la diphtérie, le tétanos, la poliomyélite, la rougeole, la rubéole, les oreillons, l'hépatite B ou vous faire vacciner. Vous devrez également subir une épreuve de tuberculose. En absence de preuve ou de vaccination, vous pourriez vous voir refuser l'accès aux stages en milieux hospitaliers et préhospitaliers. Nous vous conseillons donc d'entreprendre les démarches pour mettre à jour votre carnet d'immunisations pendant l'été.¹¹

PROGRAMME CONTINGENTÉ ET DÉSISTEMENT

Étant donné que le programme Soins préhospitaliers d'urgence est contingenté à 28 places, nous apprécierions si vous pouviez nous informer, le plus rapidement possible, de votre désistement. Ceci nous permettra d'offrir votre place à un(e) autre candidat(e).

Nous vous demandons de respecter cet avis important. Vous devez fournir le document demandé (en l'occurrence votre permis de conduire), à la date prévue, au bureau du registrariat, local 2.871 du campus Gabrielle-Roy (333, boul. Cité-des-jeunes, Gatineau, secteur Hull). Si de plus amples informations étaient nécessaires, n'hésitez pas à communiquer avec Ann Lanthier au (819) 770-4012 poste 3310.

Votre admission est conditionnelle au respect des exigences énumérées plus haut. Le défaut de vous conformer aux délais mentionnés ci-dessus peut entraîner l'annulation de l'offre d'admission sans autre avis.

Vous ne recevrez pas de confirmation d'admission définitive.

¹¹ Même formulaire de vaccination qu'en soins infirmiers (voir annexe I)

Certificat de vérification d'antécédents criminels

1. Consignes pour les candidates et candidats résidents de la ville de Gatineau

Le Cégep a signé un protocole d'entente avec le service policier de Gatineau stipulant que tous les étudiantes et étudiants du Cégep de l'Outaouais nécessitant un certificat de vérification d'antécédents criminels devront en faire la demande auprès d'une personne-ressource désignée du Cégep et **non auprès du service policier de la ville.**

Vous devrez donc obligatoirement vous présenter au Cégep de l'Outaouais pour remplir et signer la demande de vérification d'antécédents criminels le jour de la rencontre d'information et de validation concernant le programme de Soins préhospitaliers d'urgence prévue le mercredi 11 avril à 18h30, au local 1.381 du campus Gabrielle-Roy du Cégep de l'Outaouais, situé au 333 boul. Cité des Jeunes, Gatineau (secteur Hull).

Lors de cette rencontre, vous devrez fournir deux pièces d'identité, dont au moins une avec photo (permis de conduire, passeport ou carte d'assurance maladie). Si vous avez moins de 18 ans, vous devrez obligatoirement être accompagné(e) d'un parent ou tuteur afin qu'il puisse signer la demande.

- Une pièce d'identité (avec adresse) est requise
Veuillez joindre une pièce d'identité avec adresse (facture récente de Bell, Vidéotron, Gazifère, Bail ou autre correspondance officielle récente d'une instance gouvernementale, impôts, etc.). L'adresse doit correspondre avec ce qui est inscrit sur le formulaire dans la section du candidat (section 3).

Si, pour raison de force majeure seulement, vous ne pouvez pas vous présenter à cette rencontre, vous devrez prendre rendez-vous le plus tôt possible en signalant le (819) 770-4012, poste 3310.

2. Consignes pour les candidates et candidats non-résidents de la ville de Gatineau

OPTION A :

Si vous habitez à l'extérieur de la ville de Gatineau, vous pouvez obtenir un certificat de vérification d'antécédents criminels au service policier de votre municipalité ou de votre région. Selon le service policier, des frais approximatifs de 25\$ à 62\$ peuvent être exigés. Si vous avez moins de 18 ans, vous devrez être accompagné(e) d'un parent.

Vous devez fournir au Cégep de l'Outaouais la **copie originale du certificat de vérification d'antécédents criminels au plus tard le 15 juin 2019.** Cégep de l'Outaouais, Bureau du registrariat – local 2.871, 333 boul. Cité-des-Jeunes, Gatineau (secteur Hull) J8Y 6M4

Le service policier de certaines régions peut refuser d'émettre ce certificat aux candidats mineurs. Le cas échéant, ces candidates et candidats devront aviser le Cégep le plus tôt possible et venir signer un formulaire de désengagement **avant le 15 juin 2019.**

OPTION B :

Si vous habitez au Québec, mais à l'extérieur de la ville de Gatineau, vous pouvez tout de même obtenir un certificat de vérification d'antécédents criminels du Service policier de Gatineau compte tenu de l'adresse du Cégep. Le cas échéant, vous devez suivre les consignes pour les candidates et candidats résidents de la ville de Gatineau indiquées au point 1

AVIS IMPORTANT
À lire avant de compléter ce questionnaire

Le travail de technicien ambulancier paramédic exige une bonne forme physique qui permet au candidat d'accomplir son travail dans différentes conditions météorologiques, et ce, sur des horaires de jour, de soir et de nuit. Le technicien ambulancier paramédic intervient auprès de personnes de tous âges et de toutes conditions, faisant appel aux services préhospitaliers d'urgence dans le but de réduire leur morbidité et leur mortalité. Leurs interventions se situent au niveau des soins de nature médicale, traumatiques, comportementales ou autres. Ces interventions nécessitent, entre autres, l'évacuation de personnes à l'aide d'outils tels que la civière et la civière d'urgence (utilisée lors d'évacuation dans les escaliers ou encore dans des endroits exigus). Ce travail exige donc une bonne forme physique, psychologique et musculaire.

Ce questionnaire médical d'introspection a pour but de vous aider dans votre choix de devenir technicien ambulancier paramédic. Il vous permettra de confirmer que votre état de santé vous permettra d'accomplir les tâches qu'exige ce travail et d'exécuter normalement les mouvements et tâches requis par cet emploi. Si vous avez répondu oui à l'une de ces questions, nous vous invitons fortement à consulter votre médecin afin de discuter avec lui si votre état de santé permet l'accomplissement de ce travail. La majorité des entreprises ambulancières exigent une évaluation médicale lors du processus d'embauche, il est primordial que vous soyez en bonne forme physique.

N.B. Vous n'avez pas à remettre ce questionnaire au CEGEP de l'Outaouais. Il s'agit d'un outil d'auto-évaluation

La forme masculine utilisée dans ce questionnaire inclut le féminin.

Questionnaire médical

1- Revue des antécédents personnels et professionnels

Revue des antécédents pouvant être pertinents pour évaluer votre capacité à remplir toutes les exigences de l'emploi.

Antécédents	OUI	NON	Si oui, précisez : par exemple, date, raison, nature des blessures, arrêt de travail, etc.
1.1 Avez-vous déjà été hospitalisé ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
1.2 Avez-vous déjà été opéré ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
1.3 Recevez-vous actuellement des traitements médicaux ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
1.4 Avez-vous déjà subi un accident ayant occasionné des blessures (au travail, en auto, etc.) ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
1.5 Présentez-vous ou avez-vous déjà présenté des restrictions fonctionnelles, physiques ou psychologiques au travail ou pendant vos études ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
a) En relation avec les horaires de travail (nombre d'heures, travail de soir / nuit, rotation, etc.)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
b) En relation avec les charges manipulées	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
c) En relation avec les positions debout prolongées, marche prolongée, se pencher	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
d) En relation avec le travail avec la clientèle	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
e) En relation avec des activités particulières comme monter des escaliers, se tenir dans un escabeau, s'agenouiller, etc.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
f) Autres restrictions : Si oui, ces restrictions fonctionnelles sont-elles permanentes ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
1.6 Vous a-t-on déjà refusé un emploi pour des raisons de santé? Si oui, pourquoi ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
1.7 Prochainement, prévoyez-vous suivre un traitement ou subir une chirurgie pouvant limiter votre capacité à travailler?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
1.8 Avez-vous été ou êtes-vous présentement atteint d'une maladie ou d'une dépendance quelconque (par exemple alcool, drogue, médicament, jeu) ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
1.9 Prenez-vous des médicaments présentement ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

2- Revue des systèmes

Revue des problèmes de santé pouvant être pertinents pour évaluer votre capacité à remplir toutes les exigences de l'emploi.

2.1 Les yeux	OUI	NON	Si oui, précisez : par exemple, fréquence, durée, médicament, arrêt de travail, etc.
2.1.1 Devez-vous porter des verres correcteurs ou des lentilles? Si oui, date du dernier examen et raison? Date : _____ Année / mois / jour	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
a) Myopie (vision de loin) ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
b) Presbytie (vision de proche) ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
2.1.2 Avez-vous présentement ou avez-vous déjà eu des problèmes comme :			
a) Baisse récente de la vue ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
b) Vision double ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
c) Difficulté à la lecture ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
d) Difficulté à distinguer les couleurs ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

2.2 Les oreilles	OUI	NON	Si oui, précisez : par exemple, fréquence, durée, médicament, arrêt de travail, etc.
2.2.1 Souffrez-vous d'une surdité ? Si oui, oreille droite – oreille gauche ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
2.2.2 Devez-vous porter un appareil auditif ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
2.2.3 Avez-vous présentement ou avez-vous déjà eu des problèmes comme :			
a) Bourdonnement, sifflement, écoulement, infection	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
b) Traumatisme, perforation	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
c) Difficulté à entendre les conversations normales, en personne ou au téléphone	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

2- Revue des systèmes (suite)

2.3 Les autres systèmes Actuellement ou dans le passé, avez-vous ressenti des symptômes, reçu des traitements ou subi une chirurgie en relation avec un problème de santé quelconque relié par exemple, à :	OUI	NON	Si oui, précisez : par exemple, fréquence, durée, médicament, arrêt de travail, etc.
2.3.1 La peau (Ex. eczéma, urticaire, allergie, psoriasis, etc.)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
2.3.2 Le système respiratoire (Ex. asthme, bronchite chronique, pneumonie, allergie, hypersensibilité, etc.)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
2.3.3 Le système cardio-vasculaire et sanguin (Ex. problèmes cardiaques, angine, infarctus, insuffisance cardiaque, haute ou basse pression, varices, etc.)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
2.3.4 Le système glandulaire (Ex. thyroïde, obésité, diabète, variation de poids (10 livres en plus ou en moins) depuis un an, etc.)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
2.3.5 Le système nerveux (Ex. perte de conscience, épilepsie, étourdissement/ vertige, paralysie, etc.)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
2.3.6 La santé mentale (Ex. anxiété, trouble d'adaptation, épuisement, fatigue excessive, dépression, trouble de panique, phobies, trouble maniaco-dépressif ou bipolaire, etc.)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
2.3.7 Les muscles, les os, les articulations (Épaules, bras, coudes, poignets, doigts, cou, dos, hanches, genoux, chevilles, pieds) (Ex. hernie discale, arthrose, rhumatisme, arthrite, tendinite, bursite, épicondylite (coude), entorse, foulure, fracture, amputation.)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
2.3.8 Autres problèmes de santé ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

ANNEXE H

**Feuilles d'information envoyées aux personnes candidates admises
conditionnellement en Techniques policières
Feuille expliquant le processus de sélection en Techniques policières**

(fournies à titre indicatif seulement,
ne remplacent pas les feuilles qui seront envoyées aux personnes candidates)

AUX PERSONNES CANDIDATES ADMISES EN TECHNIQUES POLICIÈRES (310.A0)
AUTOMNE 2019

Tu viens de recevoir une réponse positive à ta demande d'admission au programme des Techniques policières. Voici quelques informations importantes pour bien débuter tes cours au Cégep de l'Outaouais en août 2019 dans ce programme.

Il importe de souligner que l'admission au programme des Techniques policières est conditionnelle. De fait, les personnes candidates devront par la suite se conformer aux exigences suivantes pour être admises définitivement :

- fournir un certificat de vérification d'antécédents criminels qui atteste qu'elles ne possèdent pas de casier judiciaire.
- fournir la preuve qu'elles détiennent un permis d'apprenti conducteur, probatoire ou permanent.

Les conditions ci-dessus devraient avoir été réalisées lors de la journée du test physique d'admission du 24 mars dernier. Si ce n'est pas le cas, tu dois envoyer ces preuves par courriel à nathalie.guevremont@cegepoutaouais.qc.ca avant le 22 juin 2019.

Nous te suggérons fortement de subir avec succès un examen médical pour t'assurer que tu réponds aux normes établies par l'École Nationale de police du Québec (ENPQ). Afin de subir cet examen, tu dois prendre rendez-vous auprès de la clinique Medisys.

Clinique Medisys (Montréal)

500 Sherbrooke O.
Montréal (Québec)

Prix : 277.00\$ (un frais de 15\$ supplémentaire pourrait être exigé pour un autre test)

Clinique Medisys (Ottawa)

1545 avenue Carling, local 210
Ottawa (Ontario)

Prix : 284.00\$ (un frais de 15\$ supplémentaire pourrait être exigé pour un autre test)

Pour prendre ton rendez-vous, contacte-le 1-800-361-3493. Tu dois mentionner le numéro de compte, soit Cégep de l'Outaouais (**# 015647**). Tu pourras alors choisir le point de service de ton choix. Tous les renseignements concernant l'examen te seront expliqués au moment de la prise du rendez-vous.

Tu ne recevras pas de confirmation d'admission définitive

Certificat de vérification d'antécédents criminels

1. Consignes pour les personnes résidentes de la ville de Gatineau

Le Cégep a signé un protocole d'entente avec le service policier de Gatineau stipulant que tous les étudiants et étudiantes du Cégep de l'Outaouais nécessitant un certificat de vérification d'antécédents criminels devront en faire la demande auprès d'une personne-ressource désignée du Cégep et non auprès du service policier de la ville.

Si tu es invitée à la rencontre des nouveaux admis, tu devras compléter et signer la demande de vérification d'antécédents criminels à cette rencontre. L'heure et le local de la rencontre sont indiqués dans l'invitation ci-jointe.

Lors de cette rencontre, tu devras fournir deux pièces d'identité dont au moins une avec photo (permis de conduire, passeport ou carte d'assurance maladie). Si tu as moins de 18 ans, tu devras obligatoirement être accompagné d'un parent ou tuteur afin qu'il puisse signer la demande.

Si tu es présentement étudiant au Cégep de l'Outaouais ou que tu as déjà fréquenté le cégep, tu ne seras pas invité à la rencontre des nouveaux admis. Tu devras prendre rendez-vous avec Ann Lanthier en téléphonant au 819-770-4012 poste 3310. Elle t'invitera à te présenter à son bureau (campus Félix-Leclerc) afin de compléter et signer la demande de vérification d'antécédents criminels. Tu devras fournir deux pièces d'identité dont au moins une avec photo (permis de conduire, passeport ou carte d'assurance maladie). Si tu as moins de 18 ans, tu devras obligatoirement être accompagné d'un parent ou tuteur afin qu'il puisse signer la demande.

2. Consignes pour les personnes candidates non résidentes de la ville de Gatineau

Si tu habites à l'extérieur de la ville de Gatineau, tu peux obtenir un certificat de vérification d'antécédents criminels au service policier de ta municipalité ou de ta région. Selon le service policier, des frais approximatifs de 25 \$ à 65 \$ peuvent être exigés. Si tu as moins de 18 ans, tu devras être accompagné d'un parent.

Tu dois fournir au Cégep de l'Outaouais la **copie originale du certificat de vérification d'antécédents criminels au plus tard le 26 mai 2019.**

Cégep de l'Outaouais
Bureau de la registraire – local 2.871
333, boul. de la Cité-des-Jeunes
Gatineau (Québec) J8Y 6M4

Le service policier de certaines régions peut refuser d'émettre ce certificat aux personnes candidates mineures. Le cas échéant, celles-ci devront aviser le Cégep le plus tôt possible et venir signer un formulaire de désengagement **avant le 26 mai 2019.**

PROCESSUS DE SÉLECTION EN TECHNIQUES POLICIÈRES ADMISSION AUTOMNE 2019

Vous avez été présélectionné pour l'admission en Techniques policières. **Votre participation à ce test d'endurance physique aujourd'hui ne constitue en rien une garantie d'admission.** Le processus de sélection pour l'admission dans le programme des Techniques policières est basé sur deux outils : les listes de classement constituées à partir du dossier scolaire et un test d'endurance physique. Examinons plus en détail les étapes du processus de sélection.

Premièrement, lorsqu'il y a sélection, la priorité est accordée aux personnes candidates ayant leur résidence principale dans le territoire du bassin SRAM (Service régional des admissions de Montréal).

1^{re} étape : Présélection à partir des dossiers scolaires (listes de classement)

Après la date limite du tour 1 (1^{er} mars), le Service régional des admissions de Montréal (SRAM) fournit à chaque collège un classement des candidatures pour chacun de ses programmes. Cinq catégories sont analysées:

- a) Catégorie secondaire régulier : toute personne candidate ayant des résultats scolaires au secondaire régulier ou professionnel, ou qui est inscrite au secondaire régulier ou professionnel.
- b) Catégorie secondaire adulte : toute personne candidate ayant des résultats scolaires au secondaire adulte ou qui a déclaré être inscrite au secondaire adulte sur sa demande d'admission.
- c) Catégorie crédit collégial (candidat externe) : toute personne candidate ayant des résultats au collégial ou des inscriptions au collégial ou qui a déclaré sur son formulaire d'admission être inscrite au collégial dans un autre collège.
- d) Catégorie crédit collégial (changement de programme à l'interne) : toute personne candidate ayant des résultats ou des inscriptions au collégial et qui est présentement inscrite au Cégep de l'Outaouais.
- e) Catégorie « cas spéciaux » : toutes les personnes candidates qui ne peuvent être classées dans l'une des catégories précédentes ainsi que ceux ayant des études universitaires.

Le Comité d'admission procède à une première sélection à partir du classement établi pour chaque catégorie et selon la proportion fixée pour chacune d'elle, tant et aussi longtemps que la qualité des dossiers scolaires nous le permet.

2^e étape : Test d'endurance physique

Les personnes candidates présélectionnées selon la qualité de leur dossier scolaire sont conviées à subir un test d'endurance physique. La condition physique des candidats sera évaluée sommairement par des enseignants du Département d'éducation physique.

Le test d'endurance physique utilisé est la **course-navette Léger**. Sur une distance de 20 mètres, la personne candidate devra faire l'aller-retour dans les temps avant le retentissement du « beep » sonore, d'où l'appellation fréquemment utilisée de « BEEP TEST ». Le rythme et la cadence s'accroissent de plus en plus au fur et à mesure des allers-retours. La réussite du test s'obtient en franchissant un nombre ciblé de paliers. Chaque palier a une durée d'une minute.

Le test se fera dans le secteur d'éducation physique. La durée du test est d'environ 20 minutes.

Le test étant éliminatoire, les normes minimales sont les suivantes :
Femmes : 5 paliers
Hommes : 5 paliers

Les personnes candidates qui ne répondent pas aux normes minimales établies pour le test seront avisées immédiatement que leur candidature n'est pas retenue. Les autres personnes candidates recevront un score pour le test d'endurance physique selon le nombre de paliers réussis (voir le tableau). Par conséquent, les personnes candidates doivent bien performer afin d'atteindre le plus grand nombre de paliers possibles et ainsi obtenir un meilleur score.

3e étape : Analyse des résultats

Les résultats et le classement des élèves seront préparés par le Comité d'admission. Les personnes candidates présélectionnées (1^{re} étape) ayant réussi le test d'endurance physique (2^e étape) seront classées selon leur résultat final de sélection. Ce résultat final est déterminé en accordant une pondération de 70% au dossier scolaire (cote SRAM) et une pondération de 30% au test d'endurance physique.

Tant et aussi longtemps que la qualité des dossiers scolaires nous le permet, les admissions sont réparties au prorata du nombre de demandes d'admission provenant de chacune des cinq catégories de candidatures.

LA RÉPONSE

50 étudiants seront admis conditionnellement en Techniques policières à l'automne 2019. Dans tous les cas, la réponse doit vous parvenir à compter du 5 avril sur le site du SRAM. Il n'y a aucune mesure prévue pour en appeler de la décision. Les personnes candidates non admises seront invitées par le SRAM à présenter une demande dans un autre programme au deuxième tour. **Nous incitons toutes les personnes candidates à bien prendre connaissance des documents qui leur seront envoyés; cela peut éviter confusion et attente inutile.**

Il importe de souligner que l'admission au programme des Techniques policières est conditionnelle. De fait, les personnes candidates devront par la suite se conformer aux exigences suivantes pour être admises définitivement :

- fournir un certificat de vérification d'antécédents criminels qui atteste qu'elles ne possèdent pas de casier judiciaire.
- fournir la preuve qu'elles détiennent un permis d'apprenti conducteur, probatoire ou permanent.

De plus, il est fortement suggéré de subir et de réussir un examen médical conforme aux normes de l'École nationale de police du Québec (à l'une des cliniques identifiées par le Cégep);

Bonne chance à toutes et à tous!

ANNEXE I

Feuilles d'information envoyées aux personnes candidates admises conditionnellement en Soins infirmiers

(fournies à titre indicatif seulement,
ne remplacent pas les feuilles qui seront envoyées aux personnes candidates)

Le x mars 2019

Pour les étudiantes admises (es) en première année.

Bonjour,

Il me fait plaisir de vous souhaiter la bienvenue, au nom de l'équipe des enseignantes, dans le programme de soins infirmiers. Dans le cadre de ce programme, vous aurez à effectuer dès la première session, des stages en milieu clinique. C'est pourquoi nous aimerions vous faire part des conditions particulières et des informations importantes concernant les exigences pour l'administration des médicaments et pour les milieux cliniques.

Veuillez prendre le temps de bien lire ces informations, car vous devez agir dès maintenant en vue de compléter les exigences requises concernant le test diagnostique en mathématiques et la vaccination.

Conditions particulières concernant l'administration des médicaments.

Depuis quelques années, nous avons remarqué que les étudiantes éprouvaient des difficultés en calcul lorsque l'usage de la calculatrice n'était pas permis. Pour vous aider dans la réussite de vos études, nous désirons vous offrir de l'aide.

Pour ce faire, un test diagnostique sera administré à l'ensemble des étudiantes admis dans le programme, le jeudi x juin 2019 à 18 h au local 2.911 du campus Gabrielle-Roy. Tous celles et ceux qui n'auront pas obtenu 80 % à ce test, seront invité à suivre une formation de 10 h avant le début des cours soit, le 13-14 - 15 et 17 août 2019 en avant-midi au local 2.913. Votre résultat vous sera communiqué par MIO sur Omnivox. En cas de non-réussite de cette formation, un test de reprise aura lieu en décembre 2019.

Nous tenons à vous informer que la réussite de ce test est obligatoire pour l'inscription au cours-stage « Le soin : médecine II, 180-231-HU » offert à la session hiver 2020. Un test de pratique et le corrigé sont disponibles sur la page Web du programme Soins infirmiers au www.cegepoutaouais.qc.ca. Pour y accéder, vous devez suivre le chemin suivant :

1. Choisir l'onglet "PROGRAMMES ET ADMISSION" puis "Programmes techniques"
2. Ensuite sélectionner les "Techniques de la santé" et "Soins infirmiers 180.A0"
3. Puis dans la page du programme Soins infirmiers, sous la rubrique "INFOS UTILES" vous trouverez le lien pour accéder à un exemple de test et son corrigé "Test de mathématiques pour futures étudiantes et futurs étudiants" et "Corrigé".

Siège social

Campus Gabrielle-Roy
333, Boul. Cité des Jeunes,
Gatineau (Québec) J8Y 6M4
T 819 770-4012 F 819 770-8167

Campus Félix-Leclerc
820, boul. La Gappe,
Gatineau (Québec) J8T 7T7
T 819 243-9000 F 819 243-9007

Campus Louis-Reboul
125, boul. Sacré-cœur
Gatineau Québec J8X 1C5
T 819 777-6584 F 819 777-7594

Conditions particulières concernant les exigences en milieux cliniques

Avant le début du programme, l'étudiante doit se soumettre à la vaccination exigée par les milieux cliniques. La vaccination doit être complétée avant le début de chaque session d'études. Pour plus de détails concernant cette exigence, référez-vous aux documents ci-joints touchant l'immunisation et la vaccination.

Dès la première session, l'étudiante doit répondre aux exigences de l'Ordre des Infirmières et Infirmiers du Québec (OIIQ) en se procurant un certificat d'immatriculation pour les laboratoires cliniques (stages). Vous recevrez, de la part de l'OIIQ, le formulaire nécessaire pour obtenir ce certificat d'immatriculation. Assurez-vous de le compléter le plus tôt possible afin d'avoir en main votre certificat pour le début des laboratoires cliniques (stages).

Ayez en votre possession la copie originale de votre certificat de naissance, car vous devrez l'envoyer à l'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec avec votre formulaire de demande d'immatriculation. Si vous n'avez pas de certificat de naissance, vous pouvez vous procurer celui-ci au bureau de l'état civil de votre province ou auprès du consulat de votre pays.

L'étudiante devra faire une déclaration relative aux antécédents judiciaires avant le début des laboratoires cliniques (stages). **La coordonnatrice des stages en fera la demande et les étudiantes en seront avisées au moment opportun.**

L'étudiante enceinte doit respecter les politiques et règlements établis dans les différents milieux cliniques concernant l'infirmière enceinte.

L'étudiante qui refuse de se soumettre à l'une ou l'autre de ces conditions ne pourra se présenter en laboratoire clinique (stage).

L'étudiante doit assumer les frais engendrés par ces conditions.

Informations importantes

Les laboratoires cliniques (stages) ont lieu dans différents milieux, durant la journée et la soirée, dans la région de l'Outaouais. L'étudiante devra donc : **prévoir un transport et en assumer les coûts.**

Voici la procédure à suivre pour être conformément immunisé pour vos premiers stages.

1. Communiquez avec le C.L.S.C. de votre secteur. **Identifiez-vous comme étudiante en soins infirmiers du Cégep de l'Outaouais** et prenez un rendez-vous pour votre première rencontre.

Le temps habituellement requis pour compléter les vaccinations de base est d'environ 8 mois (en incluant la vaccination contre l'hépatite B). Il n'est pas obligatoire d'avoir reçu la 3^e dose de vaccins contre l'hépatite B avant le début des stages.

2. Apportez votre carnet ou vos preuves de vaccination lors de vos rendez-vous au C.L.S.C.
3. **Remplissez la partie Identification du *Relevé de vaccination* du cégep et demandez à l'infirmière de remplir et de compléter la partie Vaccinations.** Assurez-vous que toutes les informations relatives à la vaccination de base et à la varicelle sont bien complétées.
4. Retournez le relevé de vaccination au cégep dûment complété **dans l'enveloppe adressée à mon nom au plus tard le x aout 2019.**

Siège social

Campus Gabrielle-Roy
333, Boul. Cité des Jeunes,
Gatineau (Québec) J8Y 6M4
T 819 770-4012 F 819 770-8167

Campus Félix-Leclerc
820, boul. La Gappe,
Gatineau (Québec) J8T 7T7
T 819 243-9000 F 819 243-9007

Campus Louis-Reboul
125, boul. Sacré-cœur
Gatineau Québec J8X 1C5
T 819 777-6584 F 819 777-7594

**Seuls les étudiants avec un dossier de vaccination complet et un certificat d'immatriculation de l'OIIQ
sont éligibles en stage.**

Pour tout questionnement, veuillez communiquer avec la coordonnatrice de stages du programme de Soins infirmiers avant 4 juin 2019. Merci de votre collaboration.

Chantal Roussel

Responsable de la coordination des stages

Département des Soins infirmiers

Téléphone : (819) 770-4012 poste 2426

Cégep de l'Outaouais

Télécopie : (819) 770-8167

333 boul. De la Cité-des-Jeunes

Courriel : chantal.roussel@cegepoutaouais.qc.ca

Gatineau, Québec, J8Y 6M4

Siège social

Campus Gabrielle-Roy
333, Boul. Cité des Jeunes,
Gatineau (Québec) J8Y 6M4
T 819 770-4012 F 819 770-8167

Campus Félix-Leclerc
820, boul. La Gappe,
Gatineau (Québec) J8T 7T7
T 819 243-9000 F 819 243-9007

Campus Louis-Reboul
125, boul. Sacré-cœur
Gatineau Québec J8X 1C5
T 819 777-6584 F 819 777-7594

**Calendrier d'immunisation pour les stagiaires selon le
Protocole d'immunisation des travailleurs de la santé, des stagiaires et des enseignants du Québec
Si primo vaccination non complétée**

A noter : Vous recevrez ces vaccins si votre vaccination n'est pas à jour ou en l'absence de preuve vaccinale (ex. carnet de vaccination). Selon l'étude de votre situation, d'autres vaccinations peuvent être nécessaires:

Visite d'immunisation	Lors du rendez-vous	Vaccins indiqués
<i>1^{ère} visite</i>	<ul style="list-style-type: none"> Analyse du carnet de vaccination Sérologie (prise de sang) pour recherche d'anticorps pour la varicelle si aucune histoire de varicelle ou preuve vaccinal 1^{er} test cutané à la tuberculine (TCT) (Au besoin selon le PIQ) 	Vaccins : <ul style="list-style-type: none"> diphtérie-coqueluche-tétanos (dcat) poliomyélite (polio) 1^{ère} dose hépatite B
<i>2^{ème} visite</i>	<i>48 à 72 heures après la 1^{ère} visite</i> Lecture du test cutané à la tuberculine (TCT) S'il y a lieu	La sérologie (prise de sang) ou la 1 ^{ère} vaccination peut-être également faite lors de ce rendez-vous
<i>3^{ème} visite</i>	<i>2 semaines après le 1^{er} test de TCT</i> 2 ^e TCT au besoin, selon les directives du PIQ	<ul style="list-style-type: none"> Vaccin contre la méningite pour les moins de 18 ans
<i>4^{ème} visite au besoin</i>	<i>48 à 72 heures après la 2^{ème} visite</i> Lecture du 2 ^e test cutané à la tuberculine (TCT)	<ul style="list-style-type: none"> Si le test (TCT), nécessite un suivi médical¹
<i>5^{ème} visite</i>	<i>1 mois après la 1^{er} rendez-vous si aucune preuve vaccinale ou si la vaccination est incomplète</i>	Vaccins : <ul style="list-style-type: none"> RRO (rougeole-rubéole-oreillons)² d₂t₃ – polio (diphtérie- tétanos, poliomyélite) 2^{ème} dose hépatite B
<i>6^{ème} visite</i>	<i>4 à 8 semaines après la 1^{ère} dose de RRO</i>	Vaccins: <ul style="list-style-type: none"> 2^{ème} dose contre la rougeole-rubéole-oreillons 1^{ère} dose contre la varicelle (si aucune histoire de varicelle ou si la sérologie est négative).
<i>7^{ème} visite</i>	<i>6 mois après la 2^{ème} dose du vaccin contre l'hépatite B</i>	Vaccin : <ul style="list-style-type: none"> 3^{ème} dose hépatite B 2^{ème} dose contre la varicelle

1 : Tout résultat du TCT significatif (selon le PIQ) qui demande une investigation médicale, **prière d'annexer les résultats** (traitement médical retenu et rapport du Rx des poumons) **au relevé de vaccination.**

2 : 2 doses de vaccin contre la rougeole sont nécessaires pour les personnes nées depuis 1970.

Siège social

Campus Gabrielle-Roy
333, Boul. Cité des Jeunes,
Gatineau (Québec) J8Y 6M4
T 819 770-4012 F 819 770-8167

Campus Félix-Leclerc
820, boul. La Gappe,
Gatineau (Québec) J8T 7T7
T 819 243-9000 F 819 243-9007

Campus Louis-Reboul
125, boul. Sacré-cœur
Gatineau Québec J8X 1C5
T 819 777-6584 F 819 777-7594

**Informations très importantes
aux étudiantes ayant déjà
commencé leur formation
dans un autre Cégep ou
ayant une prescription de
l'OIIQ**

Le 5 avril 2019

Bonjour,

Il me fait plaisir de vous souhaiter la bienvenue, au nom de l'équipe des enseignantes, dans le programme de Soins infirmiers. Même si vous avez déjà commencé votre formation en Soins infirmiers dans un autre cégep ou que vous avez une prescription de l'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec, vous devez vous conformer aux conditions particulières et aux exigences des milieux cliniques concernant la vaccination et l'obtention d'un certificat de bonne conduite. Vous trouverez dans ce document les renseignements nécessaires pour y répondre.

Voici la procédure à suivre pour être conformément immunisé pour vos stages

1. Assurez-vous d'avoir en votre possession vos documents de vaccination dans lesquels apparaissent toutes les vaccinations reçues lors de votre admission dans le cégep initial.
2. Communiquez **le plus tôt possible** avec le C.L.S.C. de votre secteur. **Identifiez-vous comme étudiante en soins infirmiers du Cégep de l'Outaouais** et prenez un rendez-vous si vous n'avez pas complété votre vaccination pour être conforme aux exigences, veuillez aviser l'infirmière et voir à les compléter.
3. **Remplissez la partie Identification** du relevé de vaccination du cégep et **demandez à l'infirmière de remplir les parties suivantes** du formulaire et de le signer une fois terminé. Assurez-vous que toutes les informations relatives à la vaccination de base et à la varicelle sont bien complétées.
4. Retournez votre formulaire au cégep dûment complété **dans l'enveloppe adressée à mon nom au plus tard le 13 aout 2019.**

Seules les étudiantes avec un dossier de vaccination complet et un certificat d'immatriculation de l'OIIQ sont éligibles en stage.

Siège social

Campus Gabrielle-Roy
333, Boul. Cité des Jeunes,
Gatineau (Québec) J8Y 6M4
T 819 770-4012 F 819 770-8167

Campus Félix-Leclerc
820, boul. La Gappe,
Gatineau (Québec) J8T 7T7
T 819 243-9000 F 819 243-9007

Campus Louis-Reboul
125, boul. Sacré-cœur
Gatineau Québec J8X 1C5
T 819 777-6584 F 819 777-7594

Conditions particulières concernant les exigences en milieux cliniques

Avant le début du programme, l'étudiante doit se soumettre à la vaccination exigée par les milieux cliniques. La vaccination doit être complétée avant le début de chaque session d'études. Pour plus de détails concernant cette exigence, référez-vous aux documents ci-joints touchant l'immunisation et la vaccination.

Dès la première session, l'étudiante doit répondre aux exigences de l'Ordre des Infirmières et Infirmiers du Québec (OIIQ) en se procurant un certificat d'immatriculation pour les laboratoires cliniques (stages). Assurez-vous d'avoir en main votre certificat pour le début des laboratoires cliniques (stages).

Une vérification d'antécédents judiciaires devra être faite avant le début de la première session comportant des laboratoires cliniques (stages). **La coordonnatrice des stages en fera la demande et les étudiantes en seront avisées au moment opportun.**

L'étudiante enceinte doit respecter les politiques et règlements établis dans les différents milieux cliniques concernant l'infirmière enceinte.

L'étudiante qui refuse de se soumettre à l'une ou l'autre de ces conditions ne pourra se présenter en laboratoire clinique (stage).

L'étudiante doit assumer les frais engendrés par ces conditions.

Informations importantes

Les laboratoires cliniques (stages) ont lieu dans différents milieux, durant la journée et la soirée, dans la région de l'Outaouais. L'étudiante devra donc : **Prévoir un transport et en assumer les coûts.**

Pour tout questionnement, veuillez communiquer avec la coordonnatrice de stages du programme de Soins infirmiers avant le 4 juin 2019.

Merci de votre collaboration.

Chantal Roussel

Responsable de la coordination des stages

Département des Soins infirmiers

Téléphone : (819) 770-4012 poste 2426

Cégep de l'Outaouais

Télécopie : (819) 770-8167

333 boul. De la Cité-des-Jeunes

Courriel : chantal.roussel@cegepoutaouais.qc.ca

Gatineau, Québec, J8Y 6M4

**Calendrier d'immunisation pour les stagiaires selon le
Protocole d'immunisation des travailleurs de la santé, des stagiaires et des enseignants du Québec
Si primo vaccination non complétée**

À noter : Vous recevrez ces vaccins si votre vaccination n'est pas à jour ou en l'absence de preuve vaccinale (ex. carnet de vaccination). Selon l'étude de votre situation, d'autres vaccinations peuvent être nécessaires:

Visite d'immunisation	Lors du rendez-vous	Vaccins indiqués
<i>1^{ère} visite</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Analyse du carnet de vaccination • Sérologie (prise de sang) pour recherche d'anticorps pour la varicelle si aucune histoire de varicelle ou preuve vaccinale • 1^{er} test cutané à la tuberculine (TCT) (Au besoin selon le PIQ) 	Vaccins : <ul style="list-style-type: none"> • diphtérie-coqueluche-tétanos (dcat) • poliomyélite (polio) • 1^{ère} dose hépatite B
<i>2^{ème} visite</i>	48 à 72 heures après la 1^{ère} visite Lecture du test cutané à la tuberculine (TCT) S'il y a lieu	La sérologie (prise de sang) ou la 1 ^{ère} vaccination peut-être également faite lors de ce rendez-vous
<i>3^{ème} visite</i>	2 semaines après le 1^{er} test de TCT 2 ^e TCT au besoin, selon les directives du PIQ	<ul style="list-style-type: none"> • Vaccin contre la méningite pour les moins de 18 ans
<i>4^{ème} visite au besoin</i>	48 à 72 heures après la 2^{ème} visite Lecture du 2 ^e test cutané à la tuberculine (TCT)	<ul style="list-style-type: none"> • Si le test (TCT), nécessite un suivi médical¹
<i>5^{ème} visite</i>	1 mois après la 1^{er} rendez-vous si aucune preuve vaccinale ou si la vaccination est incomplète	Vaccins : <ul style="list-style-type: none"> • RRO (rougeole-rubéole-oreillons)² • d_{2t5} – polio (diphtérie- tétanos, poliomyélite) • 2^{ème} dose hépatite B
<i>6^{ème} visite</i>	4 à 8 semaines après la 1^{ère} dose de RRO	Vaccins: <ul style="list-style-type: none"> • 2^{ème} dose contre la rougeole-rubéole-oreillons • 1^{ère} dose contre la varicelle (si aucune histoire de varicelle ou si la sérologie est négative).
<i>7^{ème} visite</i>	6 mois après la 2^{ème} dose du vaccin contre l'hépatite B	Vaccin : <ul style="list-style-type: none"> • 3^{ème} dose hépatite B • 2^{ème} dose contre la varicelle

1 : Tout résultat du TCT significatif (selon le PIQ) qui demande une investigation médicale, **prière d'annexer les résultats** (traitement médical retenu et rapport du Rx des poumons) **au relevé de vaccination.**

2 : 2 doses de vaccin contre la rougeole sont nécessaires pour les personnes nées depuis 1970.

Mise à jour février 2017

ANNEXE J

Feuillet d'information envoyé aux personnes candidates admises conditionnellement en Techniques d'hygiène dentaire

(Document fourni à titre indicatif seulement,
ne remplace pas le document qui sera envoyé aux personnes candidates)

**Informations très
importantes
À lire et à conserver**

Gatineau, le x mars 2019

Pour les étudiantes et étudiants admis en première année.

Bonjour,

Il nous fait plaisir de vous souhaiter la bienvenue, au nom de l'équipe des enseignantes, du programme des Techniques d'hygiène dentaire. Dans le cadre du programme, vous aurez à effectuer, dès la troisième session, des stages en milieu clinique internes et externes. C'est pourquoi nous aimerions vous faire part des conditions particulières et des informations importantes concernant les exigences des milieux cliniques.

Veuillez prendre le temps de bien lire ces informations, car vous devez agir dès maintenant en vue de compléter les exigences requises.

Conditions particulières concernant les exigences du programme et des milieux de stages internes et externes

- Conformément au protocole établi par la Direction régionale de la santé publique, l'étudiant doit se soumettre à la vaccination exigée par ses milieux de stages. La vaccination doit être complétée avant le début de la 3^e session d'études et vous devrez fournir une preuve d'immunisation à la gestionnaire clinique, dès votre entrée au premier stage à la 4^{ème} session. (111-415-HU). L'étudiante doit être vaccinée pour diphtérie, le tétanos, la poliomyélite, la rougeole, la rubéole, les oreillons, l'hépatite B.
- Une recertification en RCR, DEA et anaphylaxie qui sera organisée pour vous, au début de votre cinquième session d'études soit lors de votre stage 111-515-HU.
- Une vérification d'antécédents judiciaires devra être faite à la cinquième session qui comporte des stages externes en santé communautaire (111-511-HU). La coordonnatrice des Stages en Interventions préventives en fera la demande et les étudiantes et étudiants en seront avisés au moment opportun. Lors de cette rencontre, vous devrez fournir deux pièces d'identité, dont au moins une avec photo (permis de conduire, passeport ou carte d'assurance maladie). Si vous avez moins de 18 ans, vous devrez obligatoirement être accompagné(e) d'un parent ou tuteur afin qu'il puisse signer la demande.
- Le stage externe en Interventions préventives (111-602-HU) a lieu dans différents milieux, durant la journée dans la grande région de l'Outaouais. L'étudiante ou l'étudiant devra donc prévoir un transport et en assumer les coûts. De plus, l'étudiante ou l'étudiant dont le lieu de résidence est en Ontario devra faire tous ses stages exclusivement dans les établissements du Québec.
- Tout soignant ou étudiants qui pratique des actes à risque de transmission a la responsabilité de connaître son statut d'infection **pour le virus de l'immunodéficience humaine (VIH), le virus de l'hépatite B (VHB) ou le virus de l'hépatite C (VHC)** et d'obtenir une évaluation du risque de transmission et des recommandations de pratique du SERTIH. (voir le document à la page 3)
- **L'étudiante ou l'étudiant qui refuse de se soumettre à l'une ou l'autre de ces conditions ne pourra se présenter en stage.**
- L'étudiante ou l'étudiant doit assumer les frais engendrés par toutes les conditions précédentes.

Programme contingenté et désistement

Étant donné que le programme Techniques d'hygiène dentaire est contingenté à 39 places, nous apprécierions si vous pouviez nous informer, le plus rapidement possible, de votre désistement. Ceci nous permettra d'offrir votre place à un(e) autre candidat(e).

Pour tout questionnement, veuillez communiquer avec la coordonnatrice de stages du programme de Techniques d'hygiène dentaire.

Marie-Eve Montreuil, Hd

Responsable au département et au programme des Techniques d'hygiène dentaire

Téléphone : (819) 770-4012, poste 2383

Cégep de l'Outaouais

Télécopie : (819) 770-8167

333, boul. de la Cité-des-Jeunes

Gatineau (Québec) J8Y 6M4

Courriel: marie-eve.montreuil@cegepoutaouais.qc.ca



Vous étudiez dans le domaine de la santé ? Vous ignorez quel est votre état de santé ? La profession hygiéniste dentaire exige certaines vérifications médicales de votre part.

Le SERTIH de l'INSPQ s'adresse aux professionnels et étudiants de la santé du Québec (ci-après appelés « soignants ») qui sont porteurs d'une infection transmissible par le sang et qui posent des actes à risque de transmission. Le service leur permet d'obtenir une évaluation du risque de transmettre leur infection à des patients.

Tout soignant qui pratique des actes à risque de transmission a la responsabilité de connaître son statut d'infection **pour le virus de l'immunodéficience humaine (VIH), le virus de l'hépatite B (VHB) ou le virus de l'hépatite C (VHC)**, et d'obtenir une évaluation du risque de transmission et des recommandations de pratique du SERTIH.

Les professions suivantes et leurs programmes de formation peuvent comporter des actes à risque de transmission :

L'hygiène dentaire ;

La médecine ;

La médecine dentaire ;

La pratique sage-femme;

Les soins infirmiers et les sciences infirmières;

Les services préhospitaliers d'urgence (ambulanciers).

En cas de doute, ne prenez pas de risque. Soumettez-vous à des tests de dépistage et si l'un d'eux s'avère positif, communiquez avec votre médecin et le SERTIH.

Si vous vous savez infecté par un virus transmissible par le sang et que vous étudiez ou pratiquez dans l'une de ces professions, vous devez communiquer avec le SERTIH. Nous déterminerons si des aménagements à votre formation ou à votre pratique sont nécessaires et envisageables.

Par ailleurs, le soignant doit connaître ses responsabilités à l'égard des risques de transmission de son infection à ses patients dans le cadre de sa pratique ou de sa formation. De plus, il doit respecter son code de déontologie qui indique qu'il doit s'abstenir d'exercer dans des circonstances ou des états susceptibles de compromettre la qualité de ses actes.

Pour de plus amples informations, consulter <https://www.inspq.qc.ca/sertih>

ANNEXE K

Programmes contingentés ou ayant une capacité d'accueil limitée

Programmes		Contingentement Capacité d'accueil à l'automne ¹ 2019	
		<i>Gabrielle-Roy</i>	<i>Félix-Leclerc</i>
081.06	Cheminement Tremplin DEC	N/A	N/A
200.B0	Sciences de la nature	N/A	145 en 1 ^{re} session
300.M0/M1	Sciences humaines / Organisation et gestion	N/A	
300.M0/M1	Sciences humaines / Individu et société	N/A	205 ²
300.M0/M1	Sciences humaines / Monde et enjeux contemporains.	N/A	en 1 ^{re} session
500.AG	Arts, lettres et communication / Cinéma		N/A
500.AH	Arts, lettres et communication / Littérature		N/A
500.AJ	Arts, lettres et communication / Médias		N/A
500.AK	Arts, lettres et communication / Théâtre		N/A
500.AL	Arts, lettres et communication / Langues		N/A
510.AM	Arts visuels / Approche matière		N/A
510.TI	Arts visuels / Technologie de l'image		N/A
700.2A	Sciences, lettres et arts	N/A	
111.A0	T. d'hygiène dentaire	39 en 1 ^{re} session	
120.A0	T. diététique	32 en 1 ^{re} session	
140.C0	Technologie d'analyses biomédicales	32 en 1 ^{re} session	
141.A0	T. d'inhalothérapie	25 en 1 ^{re} session	
180.A0	Soins infirmiers	80 en 1 ^{re} session ³	
181.A0	Soins préhospitaliers. d'urgence	28 en 1 ^{re} session	
210.AA	T. de laboratoire / Biotechnologies	N/A	
221.A0	Technologie de l'architecture		32
221.B0	T. du génie civil		32 en 1 ^{re} session
221.C0	T. de la mécanique du bâtiment		N/A
230.AA	T. de la géomatique / Cartographie	N/A	
241.A0	T. de génie mécanique	N/A	
243.A0	T. de systèmes ordines		N/A
310.A0	T. policières (contingentement déterminé par le MEES)	172 au total	
310.C0	T. juridiques ⁴	35	
322.A0	T. d'éducation à l'enfance		60 en 1 ^{re} session
351.A0	T. d'éducation spécialisée		90 en 1 ^{re} session
393.A0	T. de la documentation		N/A
410.B0	T. de comptabilité et de gestion	N/A	
410.D0	Gestion de commerces	N/A	
412.AA	T. de bureautique / Gestion du travail administratif	N/A	
420.B0	T. de l'informatique / Programmation et sécurité ⁵	50	
420.B0	T. de l'informatique / Réseaux et cybersécurité		
570.E0	Design d'intérieur		N/A
582.A1	T. d'intégration multimédia		54 en 1 ^{re} session
TOTAL		3000	1800

¹ Ces valeurs sont approximatives et sous réserve.

² Le profil avec mathématique (300.M1) est offert seulement au campus Gabrielle-Roy.

³ La capacité d'admission en 1^{re} session de Soins infirmiers à l'hiver 2020 sera d'environ 40.

⁴ Possibilité d'ouvrir un 2^e groupe en T. juridiques.

⁵ Possibilité d'ouvrir en 3^e groupe en T. de l'informatique.

ANNEXE L

Tableau résumé des préalables secondaires compris dans la programmation

Tableau résumé des préalables secondaires compris dans la programmation 2019-2020

Cours préalable du secondaire	Cours du Cégep de l'Outaouais
Langue d'enseignement (français) de la 5 ^e secondaire	601-013-50 Renforcement en français, langue d'enseignement
Langue d'enseignement (français) de la 5 ^e secondaire	601-101-MQ Écriture et littérature
Mathématique CST 4 ^e sec. ou MATH 416	201-016-50 Mise à niveau pour Mathématique TS 4 ^e sec.
Mathématique TS/SN 4 ^e sec. ou MATH 426	201-015-50 Mise à niveau pour Mathématique TS 5 ^e sec.
Sciences STE/SE 4 ^e ou Sciences physiques 436 et Mathématique CST 4 ^e sec. ou MATH 416	202-001-50 Mise à niveau pour Chimie 5 ^e sec.
Sciences STE/SE 4 ^e ou Sciences physiques 436 et Mathématique CST 4 ^e sec. ou MATH 416	203-001-50 Mise à niveau pour Physique 5 ^e sec.
Mathématique TS/SN 4 ^e sec., CST 5 ^e sec., MATH 436 ou MATH 526	201-367-HU Méthodes quantitatives et inférence statistique
Mathématique TS/SN 5 ^e sec. ou MATH 526	201-313-HU Calcul différentiel en sciences humaines
Mathématique TS/SN 5 ^e sec. ou MATH 526	201-315-HU Algèbre linéaire et géométrie vectorielle en sciences humaines

ANNEXE M

Conditions particulières de réinscription à la suite d'une absence

Conditions particulières de réinscription suite à une absence

TECHNIQUES D'HYGIÈNE DENTAIRE

111.A0

Dans le but d'assurer la protection de la clientèle qui se prête à l'apprentissage en clinique, le département de Techniques d'hygiène dentaire doit vérifier si les compétences acquises par l'étudiante ou étudiant qui s'est absenté d'une ou plusieurs sessions ont été maintenues avant de pouvoir reprendre ses études. Des conditions particulières de réinscription basées sur la réussite scolaire seront exigées dans le cas d'une interruption du programme pour quelques raisons que ce soit. Ces conditions s'appliquent à toute étudiante ou tout étudiant du Cégep de l'Outaouais ou provenant d'une autre institution collégiale. Veuillez s.v.p. consulter la page d'information 69 pour plus de détails.

TECHNOLOGIE D'ANALYSES BIOMÉDICALES

140.C0

Dans le but d'assurer le maintien des compétences et la réussite des stages cliniques concentrés à la dernière année du programme, une étudiante ou un étudiant inscrit au programme Technologie d'analyses biomédicales se doit de compléter son programme d'études dans un délai maximal de 5 ans.

Dans le cas où le délai de 5 ans est expiré, l'étudiante ou l'étudiant se verra dans l'obligation de démontrer le maintien de ses compétences. Une vérification du maintien des compétences acquises sera effectuée par le biais d'un examen et/ou d'une entrevue ainsi que par des simulations en laboratoire (les simulations en laboratoire seront planifiées et déterminées par les enseignants, les modalités de l'épreuve seront communiquées à l'avance à l'étudiante ou à l'étudiant). Par la suite, une évaluation conjointe entre deux (2) membres du département de technologie d'analyses biomédicales en collaboration avec l'API sera effectuée. Selon les résultats de l'étude du dossier, des conditions particulières peuvent être imposées (reprise de cours, pratique en laboratoire, etc.) afin de mettre à niveau ses compétences favorisant la réussite du programme. Si des cours se doivent d'être repris, l'étudiante ou l'étudiant pourra se voir facturer sa présence dans les cours. Dans la mesure où l'étudiante ou l'étudiant ne respectera pas les conditions particulières de réinscription, elle ou il sera exclu du programme.

Ces conditions particulières de réinscription s'adressent également à l'étudiante ou l'étudiant qui désire se réinscrire au programme, peu importe qu'il ait commencé ses études au Cégep de l'Outaouais ou dans tout autre établissement collégial québécois.

La personne qui a quitté le programme d'études pour une période de deux sessions et plus devra réussir un contrôle théorique et pratique afin de démontrer le maintien de ses compétences (les simulations en laboratoire seront planifiées et déterminées par les enseignants). La nature de l'épreuve sera déterminée à la suite de l'étude des dossiers par l'API en collaboration avec deux (2) membres du département de technologie d'analyses biomédicales. Cette procédure est valable pour toute personne ayant étudié au Cégep de l'Outaouais ou dans un autre collège. Les modalités de l'épreuve seront données à l'avance. Selon les résultats de l'étude du dossier, des conditions particulières peuvent être imposées (reprise de cours, pratique en laboratoire, etc.) afin de mettre à niveau ses compétences favorisant la réussite du programme. Si des cours se doivent d'être repris, l'étudiante ou l'étudiant pourra se voir facturer sa présence dans les cours. Dans la mesure où l'étudiante ou l'étudiant ne respectera pas les conditions particulières de réinscription, elle ou il sera exclu du programme.

Dans le but d'assurer le maintien des compétences et la réussite des stages cliniques concentrés à la dernière année du programme, une étudiante ou un étudiant inscrit au programme Techniques d'inhalothérapie se doit de compléter son programme d'études dans un délai maximal de 5 ans, sans quoi l'étudiante ou l'étudiant se verra dans l'obligation de démontrer les compétences acquises au-delà du délai de 5 ans.

Dans le cas où le délai de 5 ans est expiré, l'API en collaboration avec deux (2) membres du département d'inhalothérapie étudieront le dossier de l'étudiante ou l'étudiant et imposeront des conditions particulières (reprise d'un cours, examen théorique, examen pratique, exercices en laboratoire) afin de mettre à niveau ses compétences favorisant la réussite dans le programme. Si des cours se doivent d'être repris, l'étudiante ou l'étudiant pourra se voir facturer sa présence dans les cours.

Dans la mesure où l'étudiante ou l'étudiant ne respectera pas les conditions particulières de réinscription, elle ou il sera exclu du programme.

Ces conditions particulières de réinscription s'adressent également à l'étudiante ou l'étudiant qui désire se réinscrire au programme, peu importe qu'il ait débuté ses études au Cégep de l'Outaouais ou dans tout autre établissement collégial québécois.

SOINS INFIRMIERS**180.A0**

L'étudiante ou l'étudiant, qui s'absente pendant 2 sessions consécutives ou plus dans les cours du programme 180.A0, pourra être réinscrite ou réinscrit sous condition selon la nature du dossier. D'autres conditions pourront s'appliquer en tenant compte du *Règlement sur la réussite scolaire*. Veuillez s.v.p. consulter la page 70 pour plus de détails.

TECHNIQUES DE LA GÉOMATIQUE**230.A0**

1. La personne qui a quitté le programme d'études pour une période de deux sessions et plus devra réussir un contrôle théorique et/ou pratique. La nature de l'épreuve sera déterminée à la suite de l'étude des dossiers. Cette procédure est valable pour toute personne ayant étudié au Cégep de l'Outaouais ou dans un autre collège. Les modalités de l'épreuve seront données à l'avance.
2. La personne ayant quitté le programme durant trois sessions consécutives ou plus devra rencontrer le comité consultatif pour être réadmise au programme. Le comité consultatif peut exiger la réussite d'un contrôle théorique et/ou pratique. La nature de l'épreuve sera déterminée à la suite de l'étude du dossier.

TECHNIQUES DE GÉNIE MÉCANIQUE**241.A0**

La personne qui a quitté le programme d'études pour une période de deux sessions et plus devra réussir un contrôle théorique et/ou pratique. La nature de l'épreuve sera déterminée à la suite de l'étude des dossiers. Cette procédure est valable pour toute personne ayant étudié au Cégep de l'Outaouais ou dans un autre cégep. Les modalités de l'épreuve seront données à l'avance.

La personne qui a quitté le programme d'études pour une période de deux sessions et plus devra réussir un contrôle théorique et/ou pratique. La nature de l'épreuve sera déterminée à la suite de l'étude du dossier. Cette procédure est valable pour toute personne ayant étudié au Cégep de l'Outaouais ou dans une autre institution collégiale. Les modalités de l'épreuve seront données à l'avance.

Conditions de réinscription particulière suite à une absence Programme en Technique d'hygiène dentaire 111.A0

Dans le cas où une étudiante ou un étudiant s'absente **pendant 3 années et moins**, elle ou il devra :

- Revoir ses connaissances, attitudes et habiletés acquises durant les cours suivis précédemment afin d'être autorisés à poursuivre les cours subséquents en hygiène dentaire.
- Il devra ainsi, dix jours avant le début des cours, se présenter, sur rendez-vous, au laboratoire du Cégep et exécuter les mises en situation disponibles selon son niveau d'étude.
- La technicienne ou l'enseignante présente au laboratoire du Cégep fera foi de cette pratique obligatoire.
- Il est demandé au corps enseignant **de déterminer les situations pertinentes ainsi que le nombre d'heures de pratique obligatoires requises (Si nécessaire)** afin de permettre, à chacun des étudiantes ou étudiants soumis à ces conditions de réintégrer le programme en Techniques d'hygiène dentaire selon son niveau.

***Dans le non-respect de cette règle**, l'étudiante ou l'étudiant ne pourra s'inscrire au programme des Techniques d'hygiène dentaire et se verra soumis à la condition de réinscription pour une étudiante ou un étudiant ayant été absente **pendant plus de 3 années**.

Dans le cas d'une étudiante ou un étudiant ayant été **absent pendant plus de 3 années**

- Dans le souci du maintien des compétences, et afin de s'assurer qu'il n'y ait aucun risque pour la santé et la sécurité de la clientèle, le département d'hygiène dentaire se réserve le droit, après évaluation du dossier, d'exiger que l'étudiante ou l'étudiant dont le temps d'arrêt est supérieur à 3 années, qu'il ou elle reprenne les cours et stages spécifiques en Technique hygiène dentaire.

Document de travail présenté au Département le 2 avril 2014
Adoption : 3 septembre 2014

Conditions de réinscription pour le programme Soins infirmiers 180.A0

Pour une étudiante ou un étudiant ayant été **absent pendant deux sessions consécutives, et ce, jusqu'à quatre sessions inclusivement** dans les cours de la discipline de Soins infirmiers.

- Dans le cas où une étudiante ou un étudiant s'absente pour plus d'une session, et ce, jusqu'à concurrence de quatre sessions consécutives, celle-ci ou celui-ci devra revoir ses connaissances, attitudes et habiletés acquises durant les cours suivis précédemment afin d'être autorisé à poursuivre les cours subséquents en Soins infirmiers.

Il devra ainsi, dix jours avant le début des cours se présenter au laboratoire-collège et exécuter les mises en situation disponibles selon son niveau d'études.

Le technicien ou technicienne présent au laboratoire-collège fera foi de cette pratique obligatoire.

Dans le non-respect de cette règle, l'étudiante ou l'étudiant ne pourra s'inscrire au cours en Soins infirmiers et se verra soumis à la condition de réinscription pour une étudiante ou un étudiant ayant été absent pour plus de quatre sessions consécutives.

- Il est demandé au corps enseignant de déterminer les situations pertinentes ainsi que le nombre d'heures de pratique obligatoires requises afin de permettre à chacune des étudiantes et chacun des étudiants soumis à ces conditions de réintégrer le programme de Soins infirmiers selon son niveau d'études.

Pour une étudiante ou un étudiant ayant été **absent pendant plus de quatre sessions consécutives, et ce, jusqu'à six sessions inclusivement** dans les cours de la discipline Soins infirmiers et :

- **ayant réussi les cours de la 5^e session**

Cette étudiante ou cet étudiant devra reprendre et réussir les cours de la 3^e session : médecine chirurgie afin de poursuivre à la session suivante les cours de la 6^e session.

P.S. Il est à noter que nous considérons que les cours médecine-chirurgie sont plus appropriés et permettront à une étudiante ou un étudiant de poursuivre ses études afin de développer les compétences prévues à la dernière session du programme (suggéré par le sous-comité ayant travaillé sur ce dossier).

- **ayant réussi les cours médecine-chirurgie ou périnatalité-pédiatrie**

Cette étudiante ou cet étudiant devra reprendre et réussir ces mêmes cours ou les équivalents afin de poursuivre son programme d'études.

- **ayant réussi les cours de la 2^e session**

Cette étudiante ou cet étudiant devra reprendre et réussir ces mêmes cours afin de poursuivre son programme d'études.

Pour une étudiante ou un étudiant ayant été **absent pendant sept sessions consécutives :**

- Le dossier étudiant sera étudié par un comité ad hoc composé de trois enseignants et l'étudiante ou l'étudiant sera avisé du ou des cours à reprendre.

2012-11-19